

PER
Z-4523

ASILE D'ALIÉNÉS DE QUÉBEC

Province de Québec

EXERCICE 1875

RAPPORT

Sur le Service de l'Asile d'Aliénés de Québec

Adresse à l'Honorable Premier Ministre

PAR LES

Médecins directeurs-Propriétaires

IMPRIME PAR ORDRE DE LA LEGISLATURE



LÉVIS:

IMPRIMERIE DE L'ÉCHO DE LÉVIS

1875



Bibliothèque Nationale du Québec

ASILE D'ALIENÉS DE QUÉBEC

Province de Québec

EXERCICE 1875

RAPPORT

Sur le Service de l'Asile d'Alienes de Quebec

Adresse a l'Honorable Premier Ministre

PAR LES

Medecins directeurs-Proprietaires

IMPRIME PAR ORDRE DE LA LEGISLATURE



LÉVIS:

IMPRIMERIE DE L'ÉCHO DE LÉVIS

1875

As

MÉDECIN

MÉDECIN

INTENDA

INTENDA

SOUS-IN

FERMIER

MÉCANIC

PORTIER

INSPECT

COMMISS

MÉDECIN

CHAPELA

Asile d'Aliénés de Québec.

(1875.)

MÉDECINS SURINTENDANTS. { J. E. J. LANDRY, ECR., M. D.
F. E. ROY, ECR., M. D.

MÉDECIN-ASSISTANT..... U. A. BELANGER, ECR., M. D.

INTENDANT..... C. VINCELETTE, ECR.

INTENDANTE..... MME. C. VINCELETTE.

SOUS-INTENDANTE..... MLE. A. ADAM.

FERMIER..... J. VERREAULT.

MÉCANICIEN..... A. KAY.

PORTIER..... A. OUELLET.

INSPECTEURS DES ASILES ET
PRISONS. { L. L. DÉSAULNIERS, ECR., M. D., *Prés.*
H. H. MILES, ECR., L. L. D., *Secrétaire.*
E. MOREAU, ECR.

COMMISSAIRES..... { E. B. LINDSAY, ECR., *Président.*
A. B. SIROIS, ECR.
DAN. MCGIE, ECR.
JOS. BOWLES, ECR.
ALEX. LEMOINE, ECR., *Secrétaire.*

MÉDECIN-VISITEUR..... A. JACKSON, ECR., M. D.

CHAPELAINS..... { RÉVD. J. B. Z. BOLDUC.
RÉVD. W. S. VIAL.

A

L

Mo

mé
fini

que
ont
don
son
que
tion
tou

dev
tou

l'asi
bur
y a

ASILE D'ALIENES.

DE QUEBEC.

A

L'HONORABLE SECRETAIRE PROVINCIAL.

Premier ministre de la Province de Québec.

MONSIEUR LE MINISTRE,

Nous avons l'honneur de vous présenter le Rapport médical de l'Asile d'Aliénés de Québec pour l'année finissant le 30 juin 1875.

Les nombreuses occupations qu'ont fait naître quelques-uns des graves et pénibles événements qui ont signalé cet exercice ne nous ont point permis de donner à ce rapport toute l'étendue désirée; aussi sommes nous obligés de nous restreindre à ne donner que les statistiques de l'année et à n'attirer votre attention que sur la question la plus importante qui nous a tous agités durant les six derniers mois.

Un drame aussi terrible qu'inattendu s'est déroulé devant nous et est venu, en une seule nuit, nous plonger tous dans le deuil et la consternation.

La plus grande partie de la bâtisse principale de l'asile, occupée par les femmes, et comprenant les bureaux de l'administration, a été détruite par le feu, il y a quelques mois.

Cet événement est d'une nature tellement grave que nous croyons devoir, à l'exclusion de tout autre, le consigner dans ce rapport et vous faire connaître les principaux détails qui ont accompagné cette catastrophe désastreuse.

Le 29 janvier dernier (1875) vers les sept heures du soir, alors qu'une grande partie de nos patients étaient réunis à la chapelle, pour faire en commun la prière du soir, le feu se déclara dans une cellule de la division No. 9, située dans l'aile-est de l'édifice occupé par les femmes. Cette cellule était alors occupée par une patiente nommée Marie Breton.

Marie Breton était une de ces aliénés qui ont des accès d'excitation maniacale, et quand chez elle la fureur devenait incontrôlable, il fallait la mettre dans sa cellule pour protéger ses compagnes de salle. Dans ses périodes d'excitation elle parlait de vengeance, comme le font à ces moments un grand nombre d'aliénés ; et l'on sait que, la fureur passée, il ne reste presque jamais de traces de ces dispositions hostiles. Bien souvent même, ceux qui menacent le plus sont ceux qui agissent et exécutent le moins ; aussi, dès que le calme revenait, on la relâchait et tous avaient pour elle beaucoup d'égards, de douceur et de sympathie. Dans ses bons moments, dans ses intervalles de calme, elle témoignait sa reconnaissance pour les bontés et l'attention de ses gardiennes.

La cellule qui venait de lui être destinée était située à l'extrémité de l'aile-est de la bâtisse. Cette cellule était, avec quelques autres, séparée de la salle des malades par un grillage en fer et n'était réservée que pour les cas furieux. Il y avait à peine dix minutes que Marie Breton y avait été enfermée, lorsque le feu se déclara tout à coup dans sa cellule.

lieu

Le

mal

de s

put

et d

rage

red

tile.

sair

mat

bien

l'éta

les

con

aile

aile

méc

bien

pas

les

vill

rap

nait

paie

fun

l'im

le c

fiés

che

L'alarme fut aussitôt donnée.

Tout le personnel disponible se précipita vers ce lieu, et les efforts furent réunis pour maîtriser l'incendie. Le feu s'était emparé des boiseries de la chambre, et, malgré les tentatives faites pour l'étouffer, les cloisons de séparation furent bientôt atteintes, et rien alors ne put empêcher l'incendie de se communiquer au plafond et de là à l'étage supérieur. En dépit d'une lutte courageuse et poussée jusqu'à la témérité, les flammes redoublèrent et rendirent bientôt toute résistance inutile. La grande quantité de bois que renfermait nécessairement une pareille construction offrait trop de matière à l'élément; aussi une fumée épaisse vint-elle bientôt envahir toute la salle et les appartements de l'étage supérieur. Il fallait songer à éloigner sans retard les malades qui s'y trouvaient, et de suite le sauvetage commença, en dirigeant et transportant les malades des ailes-est, nord-est, et pavillon-est, vers le centre et les ailes et le pavillon de l'ouest. Un courrier spécial fut immédiatement envoyé en ville pour demander assistance.

Comme le vent se dirigeait vers l'ouest, il devint bientôt évident que la plus grande partie de l'édifice y passerait; nous ordonnâmes alors le transfert de toutes les femmes, au nombre de quatre cents vingt, dans les villas et les édifices occupés par les hommes.

Durant cette opération l'incendie faisait des progrès rapides. La lueur produite par ce brasier ardent illuminait les édifices et ses alentours. Les flammes s'échappaient des ouvertures à travers de noirs tourbillons de fumée. Ce tableau terrible était de nature à frapper l'imagination et un grand nombre des malades subirent le choc nerveux produit par cet aspect sinistre. Terrifiés d'épouvante, l'excitation atteignit promptement chez plusieurs les dehors de l'exaltation la plus intense,

et ils se livrèrent aux actes les plus insensés et les plus dangereux.

Alors s'offrit un spectacle des plus navrants!—celui de ces femmes éplorées, les yeux hagards, la figure livide, les doigts crispés et la bouche menaçante, luttant avec fureur contre tous ceux qui voulaient les retenir et leur indiquer le chemin pour les conduire en lieu sûr! Ni la douceur, ni les caresses, ni la persuasion ne purent les ramener à la soumission. Les unes s'obstinaient et refusaient de sortir de leur salle, les autres se cachaient dans les coins obscurs; plusieurs pauvres malheureuses se sauvèrent dans les caves croyant y trouver un refuge assuré, d'autres se dirigèrent vers les toits et quelques-unes d'entre elles se rendirent jusque sous la coupole. Il fallut employer la force ouverte pour les sortir de leurs cachettes et les éloigner du danger.

Malheureusement, quelques-unes durent y perdre la vie. Résultat bien pénible! hélas le plus souvent inévitable!

Un pareil fait cependant n'est pas inouï. Plus d'une institution semblable à la nôtre ont déjà vu leurs murs détruits par les flammes, et quelques-uns de leurs internés étouffés et brûlés dans leur enceinte.

Plusieurs asiles, tant en Amérique qu'en Europe, ont été détruits, avec pertes de vie, dans le cours des dix dernières années. Dernièrement encore, deux autres institutions de ce genre ont eu le même sort, entr'autres l'asile de *Saint-Pont* incendié quelques mois après celui de Québec.

Quoiqu'il en soit, après une lutte désespérée et corps à corps, nous sommes parvenus, chez nous, à sauver le plus grand nombre de ces pauvres malheureuses et à les placer en lieu sûr.

Pendant ce temps, d'autres s'occupaient du matériel de l'établissement.

Des secours nous arrivèrent de la ville. La Brigade du feu et celle des Sapeurs nous rendirent de grands services ; et bientôt, après eux, le Corps de Police et un détachement du 8^e Bataillon vinrent former un corps de sauvetage très utile.

Vers les 10 heures, vous nous fîtes l'offre, M. le Ministre, de faire loger un certain nombre de nos patientes dans la prison de la ville, afin de leur donner un logis pour la nuit.

Les Messieurs du Séminaire de Québec mirent à notre disposition leur maison du Maizérêts, et les Révérendes Sœurs de charité et les Révérendes Dames du Sacré Cœur nous offrirent leurs services.

M. le Maire de Québec mit aussi à notre disposition l'habitation d'une de ses grandes fermes. Mais heureusement, nous avons pu éviter ce trajet à ces pauvres créatures en les logeant temporairement, partie dans les villas, partie dans la bâtisse destinée aux hommes.

Durant cette opération, le feu n'en continuait pas moins son œuvre de destruction, et, vers les onze heures, l'aile droite et le pavillon de l'édifice n'étaient plus qu'un brasier. Le corps principal lui-même fut bientôt attaqué, et, à deux heures du matin, la coupole qui surmontait le pavillon central s'affaissait sur elle-même et tombait au milieu des ruines fumantes.

Mais là s'arrêta le fléau. Les efforts tentés pour préserver cette partie du bâtiment sauvèrent l'aile gauche avec son pavillon.

Tous ceux qui furent témoins de ce sinistre spectacle purent admirer le dévouement des amis et des employés de notre établissement.

A tous, nous devons des remerciements sincères et la promesse que le souvenir d'un pareil secours nous sera toujours cher.

La destruction de cette partie de nos bâtisses nous a mis temporairement à la gêne. Néanmoins, nous sommes parvenus à offrir à nos malades tout le confort possible. Les soins les plus assidus leur ont été donnés, et toute indisposition qu'aurait pu faire naître, chez quelques-unes, l'émotion ou le froid de cette nuit sinistre fut prévenue de suite.

Le service fut plus difficile et beaucoup plus dispendieux, mais aussi, grâce au dévouement du personnel de notre maison et aux mesures sages qui ont été prises, nos malades n'ont pas cessé de jouir d'une santé comparativement excellente.

Il nous est inutile de vous dire, M. le Ministre, les pertes considérables qui en ont résulté pour nous. Nos assurances couvraient à peine un tiers de ces pertes. Quoiqu'il en fût, nous avons décidé de rebâtir l'Asile aussitôt que la saison le permettrait. Mais cette entreprise, le lendemain d'une épreuve aussi grande, offrait des difficultés et des obstacles presque insurmontables, car l'exécution d'un nouveau plan nécessitait un capital de \$120,000 suivant les estimés de notre architecte lui-même. Aussi, à peine remis des fatigues que nous venions de supporter, il nous a fallu entreprendre un nouveau travail, et ce n'est qu'à force de labeurs et de persévérance que nous avons pu assurer la reconstruction de la partie incendiée.

Le prêt de \$50,000, bien qu'à intérêt, que votre Gouvernement a bien voulu nous faire, nous a aidés.

Cette nouvelle construction renfermera toutes les

améliorations modernes, ses proportions seront plus vastes et plus élégantes encore, de manière à répondre aux besoins toujours croissants et à offrir un nouveau monument à notre Province.

Nous espérons que cette bâtisse sera complétée vers la fin du mois de septembre prochain.

Tels sont, M. le Ministre, les quelques détails que nous désirons vous faire connaître au sujet de cet incendie et les projets auxquels il a donné lieu. Nous prenons encore la liberté d'en ajouter d'autres en consignant à la fin de ce rapport les témoignages recueillis subséquemment dans l'enquête qui a eu lieu sur ce sujet ainsi que le verdict rendu par le Jury appelé à juger les faits.

Comptant sur votre bienveillante approbation, nous vous adressons le présent rapport en sollicitant l'honneur de nous inscrire,

Monsieur le Ministre,

Vos très humbles serviteurs

J. E. J. LANDRY, M. D.

F. E. ROY, M. D.

Asile d'aliénés de Québec, }
juillet 1875. }

F

1
rappe
base

1
la po
les ré

1
point
et da
point
lité d
statis

1
sous
dans
dans

1
sous

1

2

3

4

5

RAPPORT MEDICAL.

Les diverses statistiques qui accompagnent notre rapport médical de chaque année forment toujours la base de notre travail.

Elles sont essentielles pour faire connaître l'état de la population internée, et indispensables pour établir les résultats obtenus.

Nos occupations nombreuses ne nous permettant point de présenter ce rapport sous la forme ordinaire et dans toute son étendue, nous désirons au moins ne point priver les personnes qui s'occupent de la spécialité des informations utiles qu'elles peuvent retirer de statistiques faites avec soin et exactitude.

Pour l'intelligence de notre travail, nous mettrons sous les yeux du lecteur ces différentes statistiques dans le même ordre que nous avons adopté et suivi dans nos rapports précédents.

Nous diviserons donc ces tableaux en cinq groupes sous les titres suivants :

- 1ère partie: Mouvement de la population.
 - 2ième " Admissions.
 - 3ième " Sorties.
 - 4ième " Décès.
 - 5ième " Résumé.
-

PREMIERE PARTIE.

MOUVEMENT DE LA POPULATION.

Les tableaux compris dans cette première partie du rapport font connaître non seulement les changements survenus dans la population de l'asile dans le courant de l'année, mais donnent de plus un aperçu général des opérations de l'institution depuis sa fondation.

TABLEAU I.

Mouvement de la population.

TABLEAU II.

Tableau synoptique.

TABLEAU III.

Durée du séjour.

TABLEAU IV.

Maladies traitées dans les douze mois.

TABLEAU V.

Occupation.

Restan

Admis

Restan

Populat

Populat

Populati

30 j

M

comp

Populati

Populati

Populati

30 j

TABLEAU I.

MOUVEMENT DE LA POPULATION.

	Hommes.		Femmes.		
Restant le 1er juillet 1874.....	438		477		
Admis dans les 12 mois (1874-75)	84	522	83	560	1082
Déchargés.....	69		107		
Décédés.....	40	109	56	163	272
Restant le 30 juin 1875.....	413		397		810

PERCENTAGES :

Population traitée.... 1082 (Transferts non compris). 76= 7.02 p. c.
 Population admise... 167 Sorties „ „ 76=45.50 p. c.
 Population restant, le
 30 juin 1875..... 810 Sorties „ „ 76= 9.38 p. c.

Mêmes statistiques, transferts (au nombre de 100) compris :

Population traitée.... 1082 Sorties et transferts.... 176= 16.26 p. c.
 Population admise... 167 “ “ “ 176= 105.38 p. c.
 Population restant le
 30 juin 1875..... 810 “ “ “ 176= 21.72 p. c.

TABLEAU II.
TABLEAU SYNOPTIQUE.

DU MOUVEMENT DE LA POPULATION DEPUIS 1845
JUSQU'AU 30 JUIN 1875.

Années.	ADMISSIONS.			DÉCÈS.			SORTIES.			RESTANT.			AUGMENTATION ANNUELLE.
	H.	F.	Total.	H.	F.	Total.	H.	F.	Total.	H.	F.	Total.	
1845	46	49	95	1	3	4		1	1	45	45	90	
1846	32	26	58	6	10	16	11	7	18	60	54	114	24
1847	26	24	50	8	10	18	10	13	23	68	55	123	9
1848	36	24	60	12	4	16	9	4	13	83	71	154	31
1849	33	35	68	25	15	40	16	11	27	75	80	155	1
1850	46	23	69	17	8	25	11	16	27	93	79	172	17
1851	18	21	39	21	18	39	9	11	20	81	71	152	
1852	45	39	84	6	10	16	8	2	10	112	98	210	58
1853	35	61	96	20	17	37	22	17	39	105	125	230	20
1854	60	52	112	36	24	60	21	20	41	108	133	241	11
1855	51	65	116	15	13	28	23	14	37	121	171	292	51
1856	64	52	116	27	16	43	20	18	38	138	189	327	35
1857	84	59	143	27	16	43	33	17	50	162	215	377	50
1858	64	44	108	22	26	48	33	22	55	171	211	382	5
1859	52	52	104	17	22	39	21	18	39	185	223	408	26
1860	54	52	106	26	24	50	17	21	38	196	230	426	18
1861	32	22	54	18	10	28	15	10	25	195	232	427	1
1862	37	22	59	14	12	26	13	12	25	205	230	435	8
1863	55	84	139	24	18	42	14	16	30	222	280	502	67
1864	71	84	155	25	24	49	32	20	52	236	320	556	54
1865	60	42	102	14	39	53	28	20	48	254	303	557	1
1866	81	72	153	19	33	52	31	24	55	285	318	603	46
1867	59	69	128	36	30	66	30	19	49	278	338	616	13
1868	88	71	159	20	23	43	17	22	39	329	364	693	77
1869	78	60	138	31	43	74	25	17	42	351	364	715	22
1870	77	79	156	36	37	73	32	32	64	360	374	734	19
1871	92	75	167	35	25	60	29	24	53	388	400	788	54
1872	121	80	201	37	28	65	44	14	58	428	438	866	78
1873	61	53	141	22	22	44	19	33	52	448	436	884	18
1874	105	99	204	38	31	69	77	27	104	438	477	915	31
30 Juin 1875	84	83	167	40	56	96	69	107	176	413	397	810	
Totaux.	1847	1673	3520	695	667	1362	739	609	1348				

prog
sens
nom
Mon

d'exi
alién
1,362
mala

qui e
l'asile

Résul

(1)

Jusqu'à l'année dernière, il y a eu augmentation progressive dans la population traitée; la diminution sensible de cette année est due au transfert d'un grand nombre de nos malades à l'asile St. Jean de Dieu, Montréal

Depuis sa fondation, c'est-à-dire depuis trente ans d'existence, notre maison a reçu dans ses salles 3,520 aliénés; de ce nombre 1,348 sont sortis par renvoi, et 1,362 par décès; nous avons donc aujourd'hui 810 malades sous nos soins.

Nous établissons maintenant quelques statistiques qui embrassent toute la population qui a passé dans l'asile depuis le commencement.

Percentage dans les sorties (1)

Admis 3,520, Sortis 2,710, Percentage 76.98

Percentage dans les renvois seulement.

Admis 3,520, Renvois 1,348, Percentage 38.29

Percentage dans les décès.

Admis 3,520, Décès 1,362, Percentage 38.69

Percentage sur les résultats connus.

	Admis	3,520	
	Restant	810	
	—————		
Résultats connus	2,710	{ Renvois 1348 : perc.	49.74
		{ Décès 1362 : "	50.25

(1) Le mot *sortie* comprend ici les renvois et les décès.

s 1845

ANT.	AUGMENTATION ANNUELLE.	Total.
		90
	24	114
	9	123
	31	154
	1	155
	17	172
		152
	58	210
	20	230
	11	241
	51	292
	35	327
	50	377
	5	382
	26	408
	18	426
	1	427
	8	435
	67	502
	54	556
	1	557
	46	603
	13	616
	77	693
	22	715
	19	734
	54	788
	78	866
	18	884
	31	915
		810

TABLEAU III.
DURÉE DU SÉJOUR.

Aliénés traités depuis le 1er Juillet 1874 (12 mois.)			
DURÉE.	H	F	Total.
Un mois et au-dessous.....	7	10	17
De 1 à 2 mois.....	15	14	29
“ 2 “ 3 “	19	14	33
“ 3 “ 6 “	18	21	39
“ 6 “ 12 “	43	35	78
“ 12 à 18 “	40	44	84
“ 18 “ 24 “	23	36	59
“ 2 à 3 ans	60	45	105
“ 3 “ 5 “	61	82	143
“ 5 “ 10 “	103	93	196
“ 10 à 15 “	52	63	115
“ 15 “ 20 “	49	54	103
“ 20 “ 25 “	14	38	52
“ 25 et au-dessus.....	18	11	29
Totaux.....	522	560	1082

DURÉE MOYENNE DU SÉJOUR.

Hommes, 5 ans, 5 mois, 18 jours.

Femmes, 7 ans, 3 mois, 28 jours.

D S 6 ans, 4 mois, 23 jours.

FOI DE MALA
Manie.
Man chronic
Monor nie
Lypéme
Démén
Démén sénile
Folie pa lytiqu
Imbécil
Idiotie.
Manie é leptiqu
Totaux..

TABLEAU IV.
MALADIES TRAITÉES DANS LES 12 MOIS.

FORME DE LA MALADIE.	SEXE.	TOTAL.	Congénital.	Périodique.	Paralysie.	Epilepsie.	Puerpérale.	Hystérie.	Troubles utérins.	Onanisme.	Ivrognerie.	Hérédité.	Homicide.	Suicide	TOTAL.	
															H.	F.
Manie.....	H	130	..	5	1	3	20	3	3	5	130	112
	F	112	..	3	1	..	9	3	13	3	7	8	..	5		
Manie chronique.	H	157	..	9	1	7	10	8	2	2	157	187
	F	187	..	10	5	4	3	4	1	5	1	2		
Monomanie.	H	12	1	1	12	2
	F	2		
Lypémanie	H	70	2	8	5	1	1	12	70	71
	F	71	2	..	6	3	1	3	2	3	1	9		
Démence.	H	41	5	..	2	1	..	41	58
	F	58	2	2	1	..	1	4	..	2		
Démence sénile.	H	4	1	1	1	4	8
	F	8		
Folie paralytique.	H	22	1	7	1	22	6
	F	6	1	1		
Imbécilité.	H	46	39	2	8	46	76
	F	76	46	..	1	4	..	2	1	3	..	9		
Idiotie.	H	6	3	4	2	1	..	6	7
	F	7	3	..	1	1		
Manie épileptique.	H	34	2	2	1	34	33
	F	33	1	2	2	1	..	2		
Totaux.....		1082	91	27	16	22	20	14	19	43	54	49	10	39	522	560

2 mois.)	
F	Total.
10	17
14	29
14	33
21	39
35	78
44	84
36	59
45	105
82	143
93	196
63	115
54	103
38	52
11	29
560	1082

TABLEAU V.
OCCUPATION.

MOYENNE DU TRAVAIL DES ALIÉNÉS PENDANT L'EXERCICE 1874-75.			
GENRES D'OCCUPATION.	H	F	Total.
Mobilier.....	58	53	111
Jardin et champs.....	49	6	55
Couture et tricot.....	...	52	52
Ateliers.....	17	...	17
Buanderie et lingerie.....	4	13	17
Cuisine.....	5	6	11
Totaux.....	133	130	263

Tel a été le mouvement de notre population durant l'exercice 1874-75. Cet aperçu général facilitera davantage l'intelligence des tableaux qui suivent.

Les
partie du
Ils
admise,
assuré s

Adm
Cau
Rési
Con
Idio
Reli
Orig
Occu
Age
Man
Mal
Char
Cau

SECONDE PARTIE.

ADMISSIONS.

Les nombreux tableaux contenus dans cette seconde partie du rapport offrent un intérêt tout particulier.

Ils donnent un aperçu historique de la population admise, et aident à former de suite un pronostic assez assuré sur les résultats à espérer.

F	Total.
53	111
6	55
52	52
...	17
13	17
6	11
130	263

on durant
ra davan-

- Admissions. TABLEAU I.
- Causes des réadmissions. TABLEAU II.
- Résidence antérieure. TABLEAU III.
- Condition civile. TABLEAU IV.
- Idiome. TABLEAU V.
- Religion. TABLEAU VI.
- Origine. TABLEAU VII.
- Occupations. TABLEAU VIII.
- Age à l'admission. TABLEAU IX.
- Manifestation de la maladie antérieurement. TABLEAU X.
- Maladies des patients admis. TABLEAU XI.
- Chances probables de guérison. TABLEAU XII.
- Causes présumées d'aliénation. TABLEAU XIII.

TABLEAU I.
ADMISSIONS.

	H.	F	Total.	
Admissions pour la première fois.	70	72	142	
Réadmissions après évasion.	4	4	
Réadmissions sur les renvois de 1845, au 30 juin 1875, après plus d'une année d'absence.	1ères Réadmis.	5	6	11
	2des "	2	1	3
	3ièmes "
Réadmissions sur les renvois, après moins d'une année d'absence.	1ères Réadmis.	2	3	5
	2des "	1	1	2
	3ièmes "
	84	83	167	

Les admissions de l'année dernière ont été de 204, tandis que celles de cet exercice ne sont que de 167. Cette diminution est due au manque d'espace qui s'est fait sentir dans notre institution depuis le désastre du 29 janvier dernier.

Causes morales. Causes physiques.

TABLEAU II.
CAUSES DES READMISSIONS.

	Total.		RÉADMISSION APRÈS PLUS D'UN AN D'ABSENCE.				RÉADMISSION APRÈS MOINS D'UN AN D'ABSENCE.				GRAND TOTAL.	
			1ère Rée.		2ème Rée.		1ère Rée.		2ème Rée.			
	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F		
Causés physiques.	Maladies de la femme.....		...	2	...	1	1	2
	Insolation.....		1	1	1
	Intempérance, dissipation.....		2	1	1	1	1	3
	Autres causes.....		...	1	...	1	1
Causés morales.	Troubles domestiques.....		1	1	1	1	...	2
	Chagrin	1	1	1
	Revers de fortune.....		1	...	1	1
	Religion		3	...	1	2	3
	Troubles en affaire.....		1	1	1
Causés inconnues.....		1	5	1	2	2	...	1	6	
Totaux.....		10	11	4	5	2	1	3	4	1	1	21

F	Total.
72	142
...	4
6	11
1	3
...	...
3	5
1	2
...	...
83	167

...té de 204,
...e de 167.
...qui s'est
...astre du

TABLEAU III.
RÉSIDENTENCE ANTÉRIEURE.

	Admis dans les 12 mois.			Admis depuis 1845.		
	H.	F.	Tot.	H.	F.	Tot.
Venant des Villes.....	22	33	55	390	454	844
“ “ Prisons...	35	20	55	768	581	1349
“ “ Districts..	25	27	52	590	522	1112
“ “ Hôpitaux	2	3	5	72	94	166
“ de l'Etranger.				27	22	49
Totaux.....	84	83	167	1847	1673	3520

Percentage sur le nombre des malades venant de prison :

Sur le nombre total des admissions.....38.32 p. c.

Sur les admissions de l'année.....32.93 p. c.

TABLEAU IV.
CONDITION CIVILE.

	Admis dans les 12 mois.			Traités dans les 12 mois.		
	H.	F.	Tot.	H.	F.	Tot.
Célibataires	44	42	86	341	328	669
Mariés.....	36	29	65	158	194	352
Veufs.....	3	11	14	18	37	55
Inconnue	1	1	2	5	1	6
Totaux.....	84	83	167	522	560	1082

TABLEAU V.
IDIOME.

LANGUE.	Admis depuis 1845.	Admis dans les 12 mois.
Française.....	2,041	113
Anglaise.....	1,455	51
Autres.....	24	3
	3,520	167

TABLEAU VI.
RELIGION.

RELIGION.	Admis depuis 1845.	Admis dans les 12 mois.
Catholique.....	2,908	144
Protestante.....	549	21
Inconnue.....	63	2
	3,520	167

depuis 15.	
Tot.	
54	844
31	1349
22	1112
14	166
2	49
3	3520

ant de
32 p. c.
93 p. c.

dans 12 mois.	
Tot.	
669	
352	
55	
6	
1082	

TABLEAU VII.
ORIGINE.

	ORIGINE.		
	Admis dans les 12 mois.		
	H.	F.	Tot.
Canada.....	64	48	112
Ecosse.....	4	6	10
Etats-Unis..	2	3	5
Suisse.....	1	1
Angleterre.....	1	3	4
Irlande.....	9	23	32
Allemagne.....	1	1
Italie.....	1	1
Belgique.....	1	1
	84	83	167

P
M
R
C
P

I
P
P
M
M
G
S
P

TABLEAU VIII.
OCCUPATIONS.

ADMIS DANS LES DOUZE MOIS.			
	H.	F.	Tot.
Professions libérales.....	2	2
Militaires et marins.....	4	4
Rentiers ou propriétaires.....
Charretiers.....	1	1
Professions industrielles ou com- merciales.....	10	10
Instituteurs ou étudiants.....	1	1
Professions agricoles.....	19	19
Professions manuelles ou mécaniques.....	15	3	18
Ménagères.....	37	37
Musiciens.....	2	2
Gens à gages.....	23	9	32
Sans profession.....	7	32	39
Professions inconnues.....	1	1	2
Totaux.....	84	83	167

CHINE.

dans les
mois.

N. Tot.

48 112

6 10

3 5

... 1

3 4

23 32

... 1

... 1

... 1

33 167

TABLEAU IX.

AGE A L'ADMISSION.

AGE.	ADMIS DURANT LES 12 MOIS.			TRAITÉS DURANT LES 12 MOIS.			ADMIS DEPUIS 1845		
	H	F	Total.	H	F	Total.	H	F	Total.
Au-dessous de 15 ans.....	1	..	1	11	8	19	40	36	76
De 15 à 20 ans.....	4	8	12	23	35	58	112	116	228
“ 20 à 25 “	16	9	25	72	88	160	265	222	487
“ 25 à 30 “	8	13	21	79	90	169	267	274	541
“ 30 à 35 “	9	14	23	76	83	159	239	234	473
“ 35 à 40 “	8	9	17	53	63	116	206	189	395
“ 40 à 45 “	16	5	21	72	61	133	197	158	355
“ 45 à 50 “	7	3	10	39	44	83	152	106	258
“ 50 à 60 “	10	13	23	71	55	126	200	184	384
“ 60 à 70 “	4	5	9	20	23	43	120	108	228
“ 70 à 80 “	1	4	5	6	8	14	41	37	78
“ 80 et au-dessus.....	2	2	8	9	17
Totaux.....	84	83	167	522	560	1082	1847	1673	3520

TABLEAU X.
MANIFESTATION DE LA MALADIE
ANTÉRIEUREMENT A L'ADMISSION.

ADMIS DANS LES 12 MOIS.	H	F	Total.
Un mois et au-dessous.....	4	8	12
De 1 mois à 6 mois.....	22	12	34
“ 6 “ à 1 an.....	6	4	10
“ 1 an à 2 ans	6	3	9
“ 2 “ à 3 “	2	4	6
“ 3 “ à 4 “	3	1	4
“ 4 “ à 5 “	1	4	5
“ 5 “ à 10 “	4	6	10
“ 10 “ à 15 “	2	1	3
“ 15 “ à 20 “		3	3
“ 20 “ à 25 “		3	3
Depuis la naissance.....	5	5	10
Epoque indéterminée, peu éloignée	9	6	15
“ “ “ ancienne.....	12	10	22
“ inconnue.....	8	13	21
Totaux.	84	83	167

Moyenne de la durée de la maladie avant l'admission :

Hommes 50	Durée 1 an, 10 mois, 18 jours
Femmes 49	“ 4 “ 5 “ 25 “
Total 99	“ 3 “ 2 “ 6 “

DEPUIS 1845	
F	Total.
36	76
16	228
22	487
74	541
34	473
39	395
8	355
6	258
4	384
8	228
7	78
9	17
73	3520

TABLEAU XI.
MALADIES DES PATIENTS ADMIS DANS LES 12 MOIS.

FORME DE LA MALADIE.	SEXÉ.	TOTAL.	COMPLICATIONS.										TOTAL.			
			Congénital.	Périodique,	Paralytique	Épileptique,	Puerpérale,	Hystérique,	Désordres utérins,	Onanisme,	Ivrognerie.	Héréditaire,	Homicide,	Suicide.	H.	F.
Manie	H.	27	6	1	..	1	27	29	
	F.	29	3	..	5	..	1	3	..	3			
Manie chronique.	H.	15	4	1	15	13	
	F.	13	1	1			
Monomanie.....	H.	1	1	1	
	F.	1			
Lypémanie.....	H.	16	1	3	3	16	17	
	F.	17	3	2	4			
Démence.....	H.	2	2	2	
	F.	2			
Démence sénile..	H.	1	..	1	1	3	
	F.	3			
Folie paralytique.	H.	6	3	6	2	
	F.	2			
Imbécilité.....	H.	8	6	2	8	7	
	F.	7	4			
Idiotie.....	H.	1	1	1	2	
	F.	2	2			
Manie épileptiq..	H.	7	7	7	
	F.	7	1	1			
Totaux		167	13	1	1	6	2	6	2	19	6	11	84	83		

TABLEAU XII.

CHANCES PROBABLES DE GUÉRISON

DES ALIÉNÉS ADMIS DURANT L'ANNÉE.			
	H.	F.	Tot.
Chances de guérison favorables.....	45	39	84
“ “ douteuses.....	18	22	40
“ “ non favorables..	21	22	43
Totaux.....	84	83	167

Percentage des cas favorables sur les admissions de l'année :

Hommes, 84, admissions favorables 45, perc. 53.57

Femmes, 83, admissions favorables 39, perc. 46.98

D. S 167, admissions favorables 84, perc. 50.29

MOIS.

TOTAL.	H.	F.
27	29	
15	13	
1	1	
16	17	
2	2	
1	3	
6	2	
8	7	
1	2	
7	7	
84	83	

TABLEAU XIII.
CAUSES PRESUMÉES D'ALIENATION.

CAUSES PRÉDISPOSANTES.		ADMIS DANS LES 12 MOIS.		CAUSES DÉTERMINANTES.						
	H. F.	Tot.	H.	F.	Tot.					
Héredite.	directe	Paternelle (père, grand-père, grand'mère, oncle, tante) ..	4	3	7	Vice congénital.....	6	8	14	
			3	4	7	Chutes, coups, blessures et accès à la tête	5	1	6	
			1	1	2	Convulsions..... Epilepsie.....	6	5	11	
			2	6	8	Effets de l'âge.....	1	1	2	
			5	1	6	Fièvres.....	1	1	2	
	mixte	Collatérale et paternelle..... Collatérale et maternelle..... et maternelle..... paternelle et mater.	1	1	2	Excès alcooliques.....	16	2	18
				1	1	2	Insolations.....	1	1	2
				1	1	2	Autres névroses.....	1	1	2
				1	1	2	Autres causes physiques.....	1	1	2
				1	1	2	Troubles des fonctions génitales.....	2	2	4
Totaux.....			16	14	30					
			Causés morales, C. mixtes, Causés physiques.							
			Vice congénital.....							
			Chutes, coups, blessures et accès à la tête							
			Convulsions..... Epilepsie.....							
			Effets de l'âge.....							
			Fièvres.....							
			Excès alcooliques.....							
			Insolations.....							
			Autres névroses.....							
			Autres causes physiques.....							
			Troubles des fonctions génitales.....							
			Maladie de la femme.....							
			Excès de coït, onanisme, débauche.....							
			Dénouement et misère.....							
			Veille, excès de travail intellectuel.....							
			Amour contrarié.....							
			Chagrins.....							
			Troubles domestiques.....							
			Pertes de fortune.....							
			Frayeur.....							
			Narcotiques.....							
			Jalousie.....							
			Anxiété.....							
			Religion.....							
			Causés inconnues.....							
Totaux.....			84	83	167					

font
ment

sorti
cet e

TABLEAU I
SORTIES.

ALIÉNÉS SORTIS DANS LES DOUZE MOIS.															
	ETAT MENTAL.									Grand total.			Aliénés sortis depuis 1845.		
	Guéris			Améliorés.			Non améliorés			H.	F.	Total.	H.	F.	Total.
	H.	F.	Total.	H.	F.	Total.	H.	F.	Total.						
Recommandés...	26	23	49	26	23	49			
Réclamés par la famille.....	4	9	13	1	5	6	5	14	19			
Transférés.....	12	35	47	18	35	53	30	70	100	739	609	1348
Evadés.....	3	...	3	5	...	5	8	...	8			
Totaux.....	26	23	49	19	44	63	24	40	64	69	107	176			

1o. Pourcentage des sorties par guérison sur les cas favorables au 30 juin 1874 (75 h. 40 f.)

Cas favorables,	Sorties par guérison,	Moyenne
115	49	42.60 p. c.

2o. Pourcentage des sorties par guérison et amélioration sur les cas favorables au 30 Juin 1874.

Sorties par guérison

Cas favorables,	amélioration,	Moyenne
115	112	102.67 p. c.

Population sous traitement

au 30 juin 1874,	Cas favorables,	Moyenne
915	115	12.56 p. c.

Sorti

Adm

Adr

FOR

Ma
Ly
Dé
Fo
Dé
Im
Idi

Abstraction faite des transferts.

Admissions,	Sorties,	Moyenne
167	76	45.50 p. c.
<i>Sorties par guérison et amélioration, transferts compris.</i>		
Admissions (12 mois)	Sorties,	Moyenne
167	112	67.06 p. c.
Admissions, (12 mois),	Sortis et transférés,	Moyenne
167	176	105.38 p. c.

Admissions, (12 mois),	Sortis par guérison,	Moyenne
167	49	29.34 p. c.

TABLEAU II.

FORME DE LA MALADIE DES ALIÉNÉS SORTIS.

FORME DE LA MALADIE.	ETAT MENTAL.									GRAND TOTAL.		
	Guéris.			Amélio- res.			Non amélio- rés.					
	H	F	Total.	H	F	Total.	H	F	Total.	H	F	Total.
Manie.....	18	18	36	16	39	55	2	5	7	36	62	98
Lypémanie.....	7	5	12	2	5	7	1	...	1	10	10	20
Démence sénile.....	2	2	...	2	...	2
Folie paralytique.....	1	...	1	1	...	1	1	...	1	3	...	3
Démence.....	6	14	20	6	14	20
Imbécillité.....	8	18	26	8	18	26
Idiotie.....	6	1	7	6	1	7
Totaux.....	26	23	49	19	44	63	24	40	64	69	107	176

TABLEAU III.
DUREE DE LA MALADIE AVANT L'ADMISSION.

DURÉE :	ETAT MENTAL.									GRAND TOTAL.		
	Guéris.			Améliorés.			Non améliorés.			H	F	Total.
	H	F	Total.	H	F	Total.	H	F	Total.			
	1 mois et au-dessous.....	4	5	9	1	1	5	5
De 1 à 2 mois.....	10	1	11	10	1	11
“ 2 à 3 “.....	2	2	4	1	2	3	3	4	7
“ 3 à 6 “.....	..	6	6	1	1	2	1	7	8
“ 6 à 12 “.....	5	2	7	1	4	5	1	1	7	6	13
“ 12 à 18 “.....	4	4	1	1	2	1	5	6
“ 18 à 24 “.....	1	..	1	1	1	1	1	2
“ 2 à 3 ans.....	1	1	2	3	5	2	4	6
“ 3 à 4 “.....	1	1	1	1	2	1	1	2	2	4
“ 4 à 5 “.....	1	1	3	3	4	4
“ 5 ans et plus.....	1	1	1	4	5	2	8	10	4	12	16
Indéterminée, mais récente.....	3	1	4	3	1	4
Inconnue.....	3	3	12	21	33	16	28	44	26	52	80
Depuis la naissance.....	2	3	5	2	3	5
Totaux.....	26	23	49	19	44	63	24	40	64	69	107	176

Sur les quarante-neuf guérisons obtenues, nous établissons la durée antérieure de la maladie dans 42 cas comme suit :

Hommes : 6 mois, 13 jours.
Femmes : 9 “ 15 “
D. S. 7 “ 29 “

Morales. Mixtes. Physiques.

TABLEAU IV.

CAUSES PRINCIPALES D'ALIENATION.

			ALIÉNÉS SORTIS DANS LES 12 MOIS.											
			ETAT MENTAL.						GRAND					
			Guéris.		Améliorés.		Non améliorés.		TOTAL.					
CAUSES DÉTERMINANTES :			H	F	Total.	H	F	Total.	H	F	Total.			
Physiques.	{	Vice congénital.....				11	13	24	11	13	24			
		Chutes, coups à la tête...	2		2	1		1	2	3	2	5		
		Excès alcooliques.....	5	2	7	2		2	1	8	2	10		
		Maladies de la femme....		1	1	2	2		2		5	5		
		Insolations.....				1	1	2		1	1	2		
		Autres causes physiques..	2		2	3	3	1	1	2	4	6		
Mixtes.	{	Hérédité.....	1	1	2				3	3	1	4	5	
		Mauvais traitements.....	1		1				1	1	1	1	2	
		Veilles prolongées.....	1		1					1		1		
		Onanisme, etc.....				1		1	1	2		2		
Morales.	{	Anxiété, frayeur.....	3	2	5			1	1	4	2	6		
		Pertes, mauvaises affaires.	1		1	1		1		2		2		
		Chagrins, troubles domestiques.....	2	5	7	1	8	9	2	5	13	18		
		Excitation religieuse.....	2		2	3	3	1	1	3	3	6		
		Jalousie.....	1	1	2	1	1	1	1	2	2	4		
		Dénûment, misère.....	1	1	2			1	1	1	2	3		
		Convulsions, épilepsie....				1		1	1		2			
		Déception en amour.....		3	3	1	1			4	4			
		Troubles utérins.....		5	5			1	1		6	6		
		Inconnues.....	4	2	6	11	25	36	5	10	21	20	43	63
Totaux.....			26	23	49	19	44	63	24	40	64	69	107	176

SION.

GRAND
TOTAL.

H	F	Total.
5	5	10
0	1	11
3	4	7
1	7	8
7	6	13
	5	6
1	1	2
2	4	6
2	2	4
	4	4
4	12	16
3	1	4
	52	80
	3	5
107	176	

3, nous
lans 42

TABLEAU V.
DURÉE DU TRAITEMENT.

ALIÉNÉS SORTIS DANS LES 12 MOIS.												Aliénés sortis depuis 1845.			
DURÉE :	ÉTAT MENTAL.									GRAND TOTAL.					
	Guéris.			Améliorés.			Non améliorés.			TOTAL.					
	H	F	Total.	H	F	Total.	H	F	Total.	H	F	Total.			
1 mois et au-dessous.	2	1	3	..	2	2	..	1	1	2	4	6	43	35	78
De 1 à 2 mois....	2	1	3	2	1	3	58	34	92
“ 2 à 3 “ ...	2	4	6	1	..	1	3	4	7	79	60	139
“ 3 à 6 “ ...	4	8	12	..	2	2	1	1	2	5	11	16	154	114	268
“ 6 à 9 “ ...	5	2	7	2	..	2	2	..	2	9	2	11	74	69	143
“ 9 à 12 “ ...	2	3	5	..	1	1	2	..	2	4	4	8	61	51	112
“ 1 à 18 “ ...	6	4	10	2	4	6	6	4	10	14	12	26	83	57	140
“ 18 à 24 “ ...	1	..	1	1	1	1	1	1	2	44	41	85
“ 2 à 3 ans ...	2	..	2	2	2	4	1	3	4	5	5	10	44	36	80
“ 3 à 4 “	5	5	3	2	5	3	7	10	22	17	39
“ 4 à 5 “	2	2	..	4	4	..	6	6	11	17	28
“ 5 ans et plus..	13	26	39	8	24	32	21	50	71	66	78	144
Totaux.....	26	23	49	19	44	63	24	40	64	69	107	176	739	609	1348

Moyenne de la durée du traitement des sorties de l'année.

Hommes, 3 ans, 9 mois, 28 jours.

Femmes, 5 ans, 6 mois, 7 jours.

D. S. 4 ans, 8 mois, 2 jours.

La longue durée du séjour des patients transférés augmente beaucoup la durée moyenne du traitement

TABLEAU VI.

DURÉE TOTALE DE LA MALADIE DEPUIS SA
MANIFESTATION.

		ALIÉNÉS SORTIS DANS LES 12 MOIS.										
		ÉTAT MENTAL.										
DURÉE.	Guéris.			Améliorés.			Non améliorés.			GRAND TOTAL.		
	H.	F.	Tot.	H.	F.	Tot.	H.	F.	Tot.	H.	F.	Tot.
De 1 à 2 mois.....	1	1	2							1	1	2
“ 2 à 3 “		1	1				1		1	1	1	2
“ 3 à 6 “	3	3	6	1	1	2				3	4	7
“ 6 à 9 “	6	5	11	1	1	2				7	5	12
“ 9 à 12 “	2	3	5	1	1	2				2	4	6
“ 12 à 18 “	6	3	9	1	1	2	1		1	7	4	11
“ 18 à 24 “	1		1	1	1	2				2	1	3
“ 2 à 3 ans.....	2		2	1	1	2	1		1	4	1	5
“ 3 à 4 “		1	1								1	1
“ 4 à 5 “	1	2	3	2	2	4				1	4	5
“ 5 ans et plus.....	1		1	4	16	20	2	9	11	7	25	32
Indéterminée mais récente....	2	1	3							2	1	3
Inconnue	1	2	3	12	21	33	10	20	30	23	44	67
Depuis la naissance.....							9	11	20	9	11	20
Totaux.....	26	28	49	19	44	63	24	40	64	69	107	176

Aliénés		
Sortis depuis		
1845.		
	F	Total.
3	35	78
8	34	92
9	60	139
4	114	268
4	69	143
1	51	112
3	57	140
4	41	85
4	36	80
22	17	39
11	17	28
66	78	144
39	609	1248

Sorties de

transférés
aitement

TABLEAU VII. ■

AGE A LA SORTIE.

INDICATION DES AGES.	Sortis dans les 12 mois.			Sortis depuis 1845.		
	H	F	Total.	H	F	Total.
Au-dessous de 15 ans.....	1	1	2	9	9	18
De 15 à 20 ans.....	3	6	9	53	43	96
“ 20 à 25 “	14	3	17	128	87	215
“ 25 à 30 “	12	9	21	117	110	227
“ 30 à 35 “	8	15	23	116	97	213
“ 35 à 40 “	8	11	19	78	58	136
“ 40 à 45 “	3	12	15	78	56	134
“ 45 à 50 “	9	14	23	63	47	110
“ 50 à 60 “	6	22	28	58	68	126
“ 60 à 70 “	3	11	14	28	28	56
“ 70 à 80 “	2	3	5	11	6	17
Totaux.....	69	107	176	739	609	1348

sur
les d
loge

prou

ap r è

QUATRIEME PARTIE.

DÉCÈS.

Nous attirons spécialement l'attention du lecteur sur le pourcentage exceptionnellement favorable dans les décès de l'année, surtout si on retranche du nécrologe les malheureuses victimes de l'incendie.

Ce résultat satisfaisant contribue puissamment à prouver l'excellence de l'hygiène de notre maison.

Nous donnons les tableaux des décès comme ci-après :

TABLEAU I.

Décès.

—

TABLEAU II.

Décès d'après la forme d'aliénation mentale.

—

TABLEAU III.

Durée de traitement.

—

TABLEAU IV.

Age au décès.

—

TABLEAU V.

Nature du décès.

—————

Sortis depuis 1845.		
I	F	Total.
9	9	18
53	43	96
28	87	215
17	110	227
16	97	213
78	58	136
78	56	134
13	47	110
18	68	126
18	28	56
1	6	17
9	609	1348

TABLEAU I.

DÉCÈS.

ALIÉNÉS DÉCÉDÉS DANS LES 12 MOIS.			
	H	F	Total.
Par suite de maladie.....	40	30	70
Perdus à l'incendie du 29 janvier 1875.....	26	26
Totaux.....	40	56	96

Percentage dans les décès.

	Traités,	Décès,	Moyenne.
Hommes	522	40	7.66 p. c.
Femmes	560	30	5.35 p. c.
D. S.	1,082	70	6.50 p. c.

Les victimes de l'incendie, au nombre de 26, ne sont pas comprises.

Durée du traitement des décédés dans les 12 mois.

Hommes, 3 ans, 11 mois, 1 jour.

Femmes, 6 ans, 3 mois, 3 jours.

D. S. 5 ans, 1 mois, 2 jours.

DÉCÈS

At

M

L

M

D

D

F

I

I

cice

TABLEAU II.

DÉCÈS D'APRÈS LA FORME DE L'ALIÉNATION MENTALE.

ALIÉNÉS DÉCÉDÉS DANS LES 12 MOIS			
	H	F	Total.
Atteints de :			
Manie aiguë	8	9	17
" chronique	3	16	19
Lypémanie aiguë	6	3	9
" chronique.....	4	1	5
Monomanie.....	1	1
Démence simple.....	4	7	11
Démence sénile.....	2	2	4
Folie paralytique.....	8	1	9
" épileptique.....	2	9	11
Imbécilité.....	1	5	6
Idiotie.....	1	3	4
Totaux.....	40	56	96

Les formes chroniques, dans le nécrologe de l'exercice qui vient de finir, offrent le pourcentage suivant

Total.
70
26
96

s.
ne.
p. c.
p. c.
p. c.
de 26, ne

sur le nombre total des décès, les incendiées comprises.

Manie et lypémanie chr.....	24	soit p. c.	25.00
Démence simple et sénile.....	15	“ “ “	15.62
Folie paralytique et épileptique...	20	“ “ “	20.83
Imbécilité et idiotie.....	10	“ “ “	10.41
Affections aiguës.....	26	“ “ “	27.08

TABLEAU III.
DURÉE DU TRAITEMENT.

ALIÉNÉS DÉCÉDÉS DANS LES 12 MOIS.	DEPUIS 1845.						
	DURÉE.	H	F	Total.	H	F	Total.
1 mois et au-dessous.....		3	3	6	45	24	69
De 1 à 2 mois.....		3	1	4	47	23	70
“ 2 à 3 “		2	1	3	60	31	91
“ 3 à 6 “		6	3	9	90	61	151
“ 6 à 9 “		1	4	5	54	47	101
“ 9 à 12 “		2	1	3	46	37	83
“ 12 à 18 “		3	4	7	62	71	133
“ 18 à 24 “	2	2	44	47	91
“ 2 à 3 ans		7	5	12	68	74	142
“ 3 à 4 “		3	5	8	54	44	98
“ 4 à 5 “		1	4	5	27	46	73
“ 5 à 10 “		5	11	16	53	96	149
“ 10 à 15 “	4	4	30	46	76
“ 15 à 20 “		3	5	8	8	19	21
“ 20 et au-dessus.....		1	3	4	7	7	14
Totaux.....		40	56	96	695	667	1362

ALIÉNÉS

Au-de

De 15

“ 20

“ 25

“ 30

“ 35

“ 40

“ 45

“ 50

“ 60

“ 70

“ 80

Moy

TABLEAU IV.
AGE AU DÉCÈS.

ALIÉNÉS DÉCÉDÉS DANS LES 12 MOIS.				DEPUIS 1845.		
Ages.	H	F	Total.	H	F	Total.
Au-dessous de 15 ans				15	10	25
De 15 à 20 ans				14	16	30
“ 20 à 25 “	3	5	8	47	47	94
“ 25 à 30 “	2	10	12	62	63	125
“ 30 à 35 “	4	5	9	77	74	151
“ 35 à 40 “	3	3	6	80	68	148
“ 40 à 45 “	6	4	10	84	73	157
“ 45 à 50 “	3	3	6	65	49	114
“ 50 à 60 “	8	12	20	100	120	220
“ 60 à 70 “	8	9	17	98	96	194
“ 70 à 80 “	3	5	8	41	40	81
“ 80 et au-dessus.....				12	11	23
Totaux.....	40	56	96	695	667	1362

Moyenne de l'âge au décès (des décès de l'année.)

Hommes, 49 ans, 5 mois, 3 jours.

Femmes, 46 “ 10 “ 15 “

Deux sexes, 48 “ 1 “ 24 “

comprises.

“ 25.00

“ 15.62

“ 20.83

“ 10.41

“ 27.08

DEPUIS 1845.		
H	F	Total.
45	24	69
47	23	70
60	31	91
90	61	151
54	47	101
46	37	83
62	71	133
44	47	91
68	74	142
54	44	98
27	46	73
53	96	149
30	46	76
8	19	21
7	7	14
65	667	1362

TABLEAU V.
NATURE DU DÉCÈS.

ALIÉNÉS DÉCÉDÉS DANS LES 12 MOIS.			
	H.	F.	Tot.
Maladies :			
De l'encéphale et du système nerveux.	{ Apoplexie	1	1
	{ Méningite chron.....	1	1
	{ Congestion cérébrale.....	1	1
	{ Paralyse.....	9	1
	{ Epilepsie.....	1	2
	{ Épuisement nerveux.....	6	2
	{ Compression cérébrale.....	1	1
Du cœur.	{ Hypertrophie.....	1	1
	{ Insuffisance valvulaire.....	1	1
Du poumon.	{ Pleurésie.....	1	1
	{ Empyème.....	2	2
	{ Phthisie.....	3	3
	{ Congestion.....	1	1
	{ Gangrène pulmonaire.....	1	1
Des organes de la digestion.	{ Maladie du foie.....	1	1
	{ Diarrhée chronique.....	2	2
	{ Dysenterie.....	1	1
Des reins.	Albuminurie.....	1	1
Diverses.	{ Asphyxie.....	1	1
	{ Scorbut.....	2	2
	{ Marasme.....	2	5
	{ Anémie.....	3	3
	{ Fièvres typhoïdes.....	1	1
	{ Vieillesse.....	2	2
	Non constatée.....	1	1
	Perdues à l'incendie.....	26	26
Totaux.....	40	56	96

CINQUIEME PARTIE.

RÉSUMÉ.

Cette dernière partie du rapport fait connaître le nombre des malades restant sous traitement à la fin de l'année.

Les tableaux suivants indiquent leur condition mentale et le pronostic plus ou moins certain sur leurs chances de guérison, etc.

TABLEAU I.

Mouvement de la population.

—

TABLEAU II.

Durée du séjour.

—

TABLEAU III.

Age.

—

TABLEAU IV.

Maladies des patients restants.

—

TABLEAU V.

Chances probables de guérison.

ot.

1

1

2

10

3

8

1

1

1

1

1

2

6

2

1

1

4

2

1

1

1

2

7

6

1

4

1

1

26

96

TABLEAU I.

MOUVEMENT DE LA POPULATION.

	H	F	Total.	H	F	Total.
Population au 1er janvier 1874.				438	477	915
Admis dans les 12 mois.				84	83	167
Totaux.....				522	560	1082
Sorties.....	69	107	176			
Décès.....	40	56	96			
	109	163	172	109	163	172
Totaux.....				418	397	810

TABLEAU II.
DURÉE DU SÉJOUR.

ALIÉNÉS RESTANT LE 30 JUIN 1875.

DURÉE.	H.	F.	TOTAL.
Au-dessous de 1 mois.....	2	3	5
De 1 à 2 mois.....	10	12	22
De 2 à 3 mois.....	14	9	23
De 3 à 6 mois.....	7	7	14
De 6 à 12 mois.....	26	24	50
De 12 à 18 mois.....	24	28	52
De 18 à 24 mois.....	22	32	54
De 2 à 3 ans.....	48	36	84
De 3 à 5 ans.....	54	61	115
De 5 à 10 ans.....	91	67	158
De 10 à 15 ans.....	47	45	92
De 15 à 20 ans.....	39	38	77
De 20 à 25 ans.....	11	25	36
De 25 ans et au-dessus.....	18	10	28
Totaux.....	413	397	810

MOYENNE DE LA DURÉE DU SÉJOUR.

Hommes 413, 7 ans, 6 mois, 24 jours.

Femmes 397, 7 ans, 7 mois, 14 jours.

Deux sexes, 7 ans, 7 mois, 4 jours.

TABLEAU III.

AGE.

ALIÉNÉS RESTANT LE 30 JUIN 1875.			
<i>Indication des âges.</i>	H	F	Total
Au-dessous de 15 ans	5	1	6
De 15 à 20 ans	9	14	23
“ 20 à 25 “	27	26	53
“ 25 à 30 “	42	42	84
“ 30 à 35 “	52	58	110
“ 35 à 40 “	51	50	101
“ 40 à 45 “	62	50	112
“ 45 à 50 “	38	35	73
“ 50 à 60 “	77	67	144
“ 60 à 70 “	31	41	72
“ 70 à 80 “	16	11	27
“ 80 et au-dessus	3	2	5
	418	397	810

M
M
M
L
L
D
D
F
L
M

TABLEAU IV.
MALADIES DES PATIENTS RESTANT
LE 30 JUIN 1875.

FORME DE LA MALADIE.	SEXE.	TOTAL.	COMPLICATIONS.										TOTAL.			
			Congénital.	Périodique.	Paralytique.	Épileptique.	Puerpérale.	Hystérique.	Désordres utérins.	Onanisme.	Ivrognerie.	Héréditaire.	Homicide.	Suicide.	H	F
Manie.....	H	104	..	5	1	1	13	2	3	4	104	85
	F	85	..	3	1	..	9	3	7	3	4	4	..	4		
Manie chroniq.	H	138	..	9	1	6	10	7	2	2	138	127
	F	127	..	10	5	4	2	3	1	2	..	2		
Monomanie....	H	11	1	1	..	11	2	
	F	2			
Lypémanie....	H	36	5	4	1	1	8	36	48
	F	48	1	..	4	1	1	..	1	2	..	3		
Lypémanie chr	H	14	1	2	14	9
	F	9	1	..	2	2	..	3	1	1	..	4		
Démence.....	H	30	4	1	30	37	
	F	37	1	1	4	..	2		
Démencesénile	H	2	1	2	4	
	F	4			
Folie paralytiq	H	11	2	11	5	
	F	5	1	1			
Imbécilité	H	37	34	2	5	37	52	
	F	53	33	..	1	3	..	1	..	3	..	6	..			
Idiotie.....	H		3	
	F	3	1			
Manieépileptiq	H	30	2	1	1	..	30	24	
	F	24	1	2	1	1	..	2	..			
Totaux.....		810	67	27	14	12	18	12	10	34	37	33	7	31	413	397

6
23
53
84
10
101
112
73
144
72
27
5
810

TABLEAU V.

CHANCES PROBABLES DE GUÉRISON.

DES ALIÉNÉS AU 30 JUIN 1875.			
	H.	F.	Total.
Chances de guérison assez favorables	100	82	182
“ “ fort douteuses..	92	79	171
“ “ non-favorables..	221	236	457
Totaux	413	397	810

De
Co
av
de
so
vo
au
à
sc
ré
es
cc
et
ta
se
m
P
ir

RAPPORT

*De l'enquête tenue par James Prendergast, Ecr., coroner,
sur l'incendie de l'Asile d'aliénés de Québec le 29 jan-
vier 1875.*

Avant d'en venir à l'examen des témoins, M. le
Coroner s'adressa ainsi aux jurés :

Messieurs,

“ L'enquête qui va s'instituer et pour laquelle vous
avez été convoqués est d'une importance telle qu'il est
de mon devoir de vous prier d'apporter la plus grande
somme d'attention possible à la recherche des faits qui
vous seront indiqués, et à leur appréciation lorsqu'ils
auront été établis devant vous.

“ Quoique le serment des jurés les oblige toujours
à examiner soigneusement les questions qui leur sont
soumises, on comprendra facilement que plus les inté-
rêts en jeu sont considérables, plus la responsabilité
est grande et demande d'attention et de prudence. Vous
connaissez déjà, Messieurs, l'objet de cette enquête,
et il n'est pas besoin de vous en démontrer l'import-
tance. Dans la nuit du 29 janvier dernier, un incendie
se déclarait et détruisait en grande partie un établisse-
ment qui, par sa magnifique construction, faisait
l'admiration même de l'étranger, et qui par sa règle
intérieure semblait ne laisser rien à désirer. Cet

établissement connu sous le nom " d'Asile de Québec, " " ou d'Asile des aliénés de Beauport, " était propriété privée, et était, en vertu d'un contrat avec la Législature provinciale, affecté au logement, entretien et traitement des personnes frappées d'aliénation mentale. Ces infortunés attendaient des autres la protection qu'ils ne pouvaient se donner à eux-mêmes. Au temps de cet incendie, cette partie de la bâtisse où le feu a pris naissance était occupée par les femmes, au nombre de quatre cents vingt ; tout aussitôt après le feu, vingt-six manquaient. Espérant que quelques-unes auraient pu s'échapper pendant l'excitation qui devait nécessairement accompagner leur sauvetage, des avis furent publiés demandant des renseignements ; personne ne répondit.

" Pendant qu'on attendait avec la plus grande anxiété une réponse à ces avis, on continuait sans relâche, les recherches commencées dès le matin même du feu. Ces recherches, jusqu'ici, ont amené la découverte de quelques restes humains entièrement carbonisés et méconnaissables et d'une quantité de fragments d'ossements qui sont maintenant devant vous, et qui seront soumis à l'examen d'un médecin qui vous en donnera le nombre et la nature. Après l'identification des cadavres, et après avoir établi le lieu où ils ont été trouvés, vous devrez vous enquerir du lieu où le feu a pris naissance, s'il est le résultat d'un accident, ou s'il a été mis malicieusement. Votre devoir vous prescrit, en outre, dans le cas où ce feu serait tout à fait accidentel, de vous enquerir s'il existait des règlements de nature à empêcher tel accident, et, dans ce cas, s'ils étaient mis en force. L'absence de tels règlements ou leur non-exécution, s'ils existaient, peuvent, dans le cas de mort causée par cette omission, rendre les personnes responsables coupables de *manslaughter*,

c'est-à-dire homicide sans préméditation, ou le fait d'une personne qui cause la mort de son semblable, en négligeant de remplir un devoir que la loi lui impose, ou en le remplissant avec négligence.

“ Votre devoir, messieurs, est aussi d'établir si ces restes sont ceux d'une ou de plusieurs de ces vingt-six personnes qui, au temps du feu, étaient immédiatement au-dessus de cette partie des ruines où ces restes ont été trouvés ; si, au temps du feu, elles étaient vivantes ; si, au temps du feu, la maison était dans les conditions voulues pour servir à l'usage auquel elle était affectée ; si cet établissement était muni des objets, outils et instruments propres à combattre un incendie, et, s'il l'était, si on en a fait usage et tiré tout le parti possible ; si le personnel de l'établissement était suffisant sous le double point de vue du nombre et de l'efficacité, et si on a accordé aux malades toute l'aide que réclamait leur état ; en un mot, si on a mis au service des aliénés les ressources et moyens dont disposait la bâtisse. Telles sont, messieurs, les propositions que mon devoir m'oblige à vous soumettre, et que le vôtre vous oblige à résoudre.

“ Je vais maintenant procéder à l'examen des témoins et commencer par le préfet de l'établissement, M. Vincelette. ”

TÉMOIGNAGE DE M. VINCELETTE.

Clément Vincelette, écuyer, de Québec, étant assermenté, dépose et dit :

Je suis préfet de l'asile des aliénés de Beauport, et ce, depuis le premier octobre 1864.

Cet asile est propriété privée et appartient aux docteurs Landry et Roy.

J'étais présent à l'asile lors du feu du 29 janvier dernier, j'étais dans mon bureau; il était à peu près six heures trente-cinq minutes, lorsque Johanna Carl, gardienne en charge de la salle No. 9, vint me prévenir que le feu était dans sa salle.

Je partis à la course et j'y fus rendu dans quelques secondes. Je suis entré, en passant par le numéro sept, dans une cellule occupée, je crois, par Ellen Hurley. J'aperçus immédiatement le feu dans un coin du plafond de cette cellule; le feu paraissait venir de la cellule voisine, et était entre le faux-plancher et le plafond. Ce faux-plancher était en planches recouvertes de mortier. Ce faux plancher existe presque toujours dans les maisons publiques et privées, et a pour effet d'amortir les sons et de conserver la chaleur.

Je me rappelle qu'à mon arrivée ici, il y eut quelques pourparlers au sujet des plafonds ou de la ventilation, entre M. l'inspecteur Ferris, accompagné de M. O'Reall, aussi inspecteur, et M. le Dr. Douglass, alors propriétaire de l'Asile. Alors les soliveaux pouvaient être aperçus des cellules. Après ces pourparlers, les cellules furent plafonnées au moyen de lattage et de chaux, en y laissant une lisière pour la ventilation, et c'est dans une de ces lisières pour la ventilation que j'ai vu le feu qui paraissait venir de la cellule opposée qu'on me dit alors être occupée par Julie Breton; il y avait de la fumée dans la cellule où je suis entré d'abord. En apercevant le feu, je me suis rendu aussi vite que possible à mon bureau sur le même étage, c'est-à-dire au second. J'appelai Alphonse Ouellet, le portier, et je lui dis d'apporter immédiatement un des deux extincteurs qui étaient toujours tenus prêts dans une armoire à proximité du portier.

Je n'ai pris que le temps d'envoyer quelqu'un pré-

venir les hommes qui étaient à la prière, à la chapelle, et de faire sortir les haches qui se trouvaient dans le même étage où j'étais alors, et je suis retourné immédiatement au lieu du feu où Ouellet arrivait avec un extincteur, en même temps que moi ; tout cela n'a pris que quelques secondes. Le feu ne me parut pas avoir augmenté depuis que je l'avais vu la première fois.

Je fis alors jouer l'extincteur et l'épuisai sur la partie enflammée ; jugeant par le fait que le feu ne semblait pas avoir fait de progrès, je crus qu'il devait en avoir fait dans une autre direction dans les plafonds, vu que la fumée avait augmenté ; alors je crus toute résistance impossible et le feu incontrôlable.

Comme j'étais responsable de la maison, je me fis ce raisonnement : Peut-être le feu est contrôlable, mais s'il ne l'était pas, ou si nous perdions un temps inutile à le contrôler, nous courrions le risque de perdre toutes les malades de cette partie de l'aile, une centaine à peu près. C'est alors que je donnai un ordre général de sauvetage.

Les hommes de la chapelle avaient eu le temps de répondre à mon appel, et étaient alors tous autour de moi. J'en dépêchai un à la ville pour prévenir les propriétaires et les pompiers de nous envoyer du secours. Je donnai aussi l'ordre de rallumer, si elle était éteinte, la fournaise de la pompe à vapeur. Je donnai également ordre de sonner la cloche, afin d'appeler tous les gens qui n'étaient pas dans la bâtisse. Pendant ce temps, tout le personnel de la maison était occupé au sauvetage des patientes.

Je montai de suite au numéro treize qui était immédiatement au-dessus du numéro neuf.

Après avoir donné les ordres que je viens de mentionner, j'allai couper le gaz afin de prévenir une explosion telle que celle qui avait eu lieu au Palais de Justice. Hippolyte Lessard et son neveu, je crois, me suivirent au numéro treize. N'ayant pas de gaz, nous avions pris des chandelles, mais alors, au numéro treize, la fumée était tellement épaisse que la lumière disparaissait, et nous dûmes sauver les malades à tâtons ; cette partie se trouvait immédiatement au-dessus du lieu où le feu avait été découvert, et comme c'était la partie la plus menacée, je crus de mon devoir de travailler en cet endroit, laissant aux autres le soin d'opérer le sauvetage des cellules d'en bas ; d'ailleurs, lorsque je donnai l'ordre de procéder au sauvetage, les gardiens et les gardiennes ainsi que mon fils se sont précipités vers cet endroit. Je ne sais pas combien de malades nous avons arrachées de là. Nous en avons une trentaine dans cette salle numéro treize ; nous les prenions dans la salle et nous les menions jusqu'à l'escalier où d'autres les prenaient avec instruction de les conduire dans les salles de devant. Je ne sais pas combien de voyages nous avons ainsi faits, et combien de personnes nous avons ainsi arrachées à l'incendie. A mon dernier voyage, je suis entré dans une chambre à coucher contenant six à sept lits, et dans laquelle couchait, m'a-t-on dit, Honora Wilmot, une de celles disparues. Au meilleur de ma connaissance, je mis la main sur tous les lits que je trouvai vides, excepté le dernier, dans lequel était une femme que je mis sous mon bras gauche.

En sortant de la chambre, je trébuchai sur une femme qui m'eut l'air accroupie, et la tête couverte ; je la saisis sous mon bras droit ; en trébuchant sur cette femme, je perdis ma route. Je me mis alors à appeler Lessard qui me répondit en criant : " Par ici, par ici

Dans ce temps, il était impossible de respirer à cet endroit. À mon troisième appel, je me sentis saisir par Lessard, qui lui-même, me dit-on, fut guidé par son neveu. Je tombai alors au pied de l'escalier avec les deux femmes que je tenais sous mon bras. Cet escalier était de quinze à seize marches. Ces femmes furent relevées immédiatement.

Lorsque je suis arrivé ainsi du numéro treize, le sauvetage avait été en partie opéré par d'autres personnes, c'est-à-dire les gardiennes, que la fumée avait chassées en bas, en laissant ainsi tout ce qu'elles possédaient d'argent et d'effets; la plus grande partie des malades avaient été déjà sauvées, ce qui explique pourquoi j'ai trouvé les lits vides.

Lorsque je suis descendu pour la dernière fois, il n'y avait plus de possibilité de se tenir dans l'endroit où le feu s'était déclaré. Voyant qu'il n'y avait rien à faire dans cet endroit, je descendis au numéro trois, dans le premier étage. Là, le sauvetage a été complet mais avec la plus grande difficulté; les malades sauvées du feu s'arrachaient des mains de leurs sauveurs et se précipitaient de nouveau vers l'endroit où se trouvait le feu.

J'avais ordonné aux gardiennes de tout abandonner leurs effets pour sauver les malades, en leur promettant que plus tard je travaillerais à leur faire rembourser leurs pertes, et je dois dire qu'elles m'ont compris. C'est par mesure de précaution que je fis cette promesse, car ces gardiennes se montraient très-actives et énergiques à sauver leurs malades. Je voulais m'assurer par tous les moyens possibles d'un sauvetage prompt et complet. Nous sauvâmes de cette manière toutes les patientes des numéros un et trois. Les autres personnes

occupées au sauvetage vinrent me dire alors qu'elles avaient sauvé toutes celles qui étaient dans l'infirmierie et dans les autres chambres.

Toutes les malades étant en sûreté, et personne n'étant dans l'aile-est, j'en fis fermer les portes en fer ou coupe-feu. Je retournai alors au bureau et donnai ordre à mon fils de sauver les livres et documents de l'établissement. La pompe à vapeur étant en fonction, d'après l'ordre que j'ai mentionné plus haut, le feu se ralentissait et mon bureau était encore intact. Après que cela eût été fait je me trouvais mal, et on me transporta dans une voiture à la maison des hommes.

Les propriétaires et les secours de la ville étaient alors arrivés depuis longtemps.

Comme moyens de protection, en cas d'incendie, nous avons deux extincteurs de " Dick, " l'un sur l'ancien système et l'autre sur le nouveau, et ils étaient toujours tenus prêts à jouer. Il y avait six haches dans une boîte, dans une chambre voisine de la mienne, deux réservoirs sur la bâtisse contenant, d'après mes informations, dix mille gallons d'eau. Il y avait encore une pompe à vapeur stationnaire qui sert à transporter l'eau sur les maisons et est de service dans les cas d'incendie; le diamètre du tube est de deux pouces et demi. Cette pompe est munie de trois cent pieds de boyaux qui étaient en ordre, et qui ont parfaitement fonctionné lors du feu. Ces boyaux ont été vendus par une personne qui les avait achetés du gouvernement militaire et qui nous les vendit en même temps qu'une pompe à incendie mue par vingt-quatre hommes. Cette pompe était en parfait ordre lors de l'incendie.

L'établissement était aussi pourvu d'une cloche pour le service ordinaire, mais lorsqu'elle était sonnée en dehors de certaines heures convenues il était en-

tendu que c'était un appel d'alarme, et tout le monde était tenu de s'y rendre et s'y rendait.

Le soir de l'incendie, la pompe à vapeur a été alimentée par l'eau du réservoir qui a vingt-cinq pieds de diamètre et six ou sept pieds de haut, et j'ai raison de croire qu'il était plein à l'heure de l'incendie, vu que ce réservoir est alimenté par l'eau du ruisseau au moyen d'une dalle qui coule continuellement.

Bien souvent, l'établissement a été visité dans toutes ses parties par les messieurs composant le grand jury. Ceci a lieu pendant les sessions de la cour du banc de la Reine et les sessions trimestrielles de la paix.

Leurs rapports ont été publiés et sont du domaine public et ont toujours été favorables à l'établissement, et jamais aucune suggestion n'a été faite tendant à changer ou modifier le plan de l'établissement, ou appelant l'attention du gouvernement sur des déficiences qui auraient pu exister.

Notre établissement reçoit aussi les visites assez fréquentes de messieurs les inspecteurs des prisons et asiles. Je ne sache pas qu'aucune suggestion ait été faite aux propriétaires par eux, et, d'après leurs rapports que j'ai vus, ils étaient favorables.

Il y a aussi une commission composée de MM. Lindsay, McGie, Sirois et Bowles. Ce dernier est en Angleterre. M. Lemoine est secrétaire de cette commission. Cette commission est nommée par le gouvernement et est tenue de visiter la maison, et la visite se fait quatre fois par année.

En sus, il y a des visites individuelles assez fréquentes. M. Lemoine visite presque toutes les semaines. Il y a aussi un médecin visiteur, le docteur Jackson, qui visite assidûment l'établissement.

Les grands-jurés, commissaires, inspecteurs et médecins-visiteurs font leurs visites quand ils le jugent à propos et à l'heure qui leur convient sans en donner avis aux officiers de l'établissement. Les deux chapelains visitent aussi quand cela leur convient.

M. le secrétaire Lemoine est venu quelque fois le soir ainsi que le docteur Roy, la nuit, quand il était médecin-visiteur.

J'ai supposé que ces visites de nuit étaient des visites de surprise.

Les cellules et les chambres à coucher ne sont éclairées que par la lumière du gaz du passage, et ces becs de gaz sont inaccessibles à un homme de la plus haute taille. On ne permet jamais aux patients d'avoir de chandelles ou autres lumières dans leur cellule ou ailleurs. Le port d'allumettes est aussi strictement défendu et surveillé. Cependant on en trouve quelque fois en possession des patients, et on est à se demander comment ils ont pu se les procurer.

Je puis citer un fait qui est celui-ci. Des gens du dehors ont fait parvenir des allumettes non pas au premier mais au second étage, au moyen d'un fil que leur tendait une patiente, ce que j'ai découvert et prévenu.

Les patients et patientes obsèdent les visiteurs avec leurs demandes d'allumettes et de tabac, et malgré une surveillance constante et un avis public à cet effet affiché à la barrière, il est de fait, comme je l'ai dit plus haut, que les patientes, généralement, se procurent des allumettes.

La liste marquée (A), produite par le docteur Ulric Bélanger, est une liste correcte des personnes qui

étaient ici lors de l'incendie, et qui, depuis, manquent à l'appel. Cette liste est extraite du registre de l'établissement.

Je considère que le personnel de l'établissement, en nombre et en qualité, était suffisant lors de l'incendie.

Tout l'établissement était assuré, et notamment les parties détruites. A différentes reprises les agents ou inspecteurs d'assurances sont venus visiter l'établissement et ont renouvelé depuis leur assurance. Je me rappelle qu'avant ce renouvellement une visite très-minutieuse a été faite. La bâtisse brûlée était classée première classe.

Autant que je puis me rappeler nous avions dans la partie qui a brûlé à peu près deux cent vingt-cinq malades. En consultant mes livres je pourrais en établir le nombre avec exactitude.

Toutes les salles étaient munies d'un ou plusieurs robinets avec des *couplings* pour permettre d'y attacher de petits boyaux en communication avec le réservoir placé dans la partie la plus haute de l'établissement et que j'ai déjà mentionné."

Le témoin s'en est arrêté là.

CATHERINE HURLEY, deuxième témoin assermenté, dépose et dit :

Je suis sous-gardienne à l'asile de Beauport. Entre sept et sept heures et demie, le soir de l'incendie, je me rendais à la chapelle lorsque la gardienne en chef, Annie Carl, courut vers moi, et me dit que le feu s'était déclaré dans la Salle No. 9. Plan B.

PLANCHER OU L'INCENDIE A COMMENCER.

AILE NORD-EST.

PLAN B.—SALLE 9.

(NORD.)



A. Cellule de Julie Breton où l'incendie a commencé.

X. Les petites croix, au nombre de 10, indiquent l'endroit occupé par les malades qui ont péri.

O. Cellules ouvertes par Annie Carl.

XX. Cellules ouvertes par Annie Carl.

Je lui demandai si M. Vincelette avait été prévenu, et sur sa réponse négative je courus à toute hâte l'informer du fait; en même temps Annie Carl retourna à la salle, et je la trouvai à l'œuvre sauvant les malades lorsque je m'y rendis en compagnie de M. Vincelette. En quelques secondes, M. Vincelette fut sur les lieux; les flammes pénétraient alors dans la cellule opposée, et s'étendaient vers la porte de fer (marquée 1). Toutes les malades, au nombre de dix, placées dans la grande chambre, furent sauvées ainsi que l'une des deux qui occupaient la chambre voisine. Les autres étaient à la chapelle. Toutes les cellules marquées d'une croix sur le plan qui m'est montré étaient occupées par des patientes, le soir de l'incendie, et sont celles des patientes qui manquent, et les cellules ne portant pas de croix sont celles des patientes qui ont été sauvées.

A l'exception de deux robes, j'ai perdu tous mes habillements dans l'incendie. Tous mes efforts, toutes mes démarches ont eu pour but le sauvetage des malades. J'étais présente lorsque Julie Breton fut transférée dans la cellule lambrissée en bois. Elle avait pour habillement rien autre chose qu'un long peignoir, elle s'y rendit les deux mains pendantes, mais je n'ai point remarqué si elle avait les mains ouvertes ou fermées.

ANNIE CARL, troisième témoin, dit :

Je suis gardienne en chef dans la salle No. 9, et au temps de l'incendie j'avais la charge de cette salle, et Catherine Hurley était mon assistante.

La salle No. 9 contenait 17 cellules, et était divisée tel qu'indiqué sur le plan marqué B. Dix-sept patientes

occupaient ces dix-sept cellules, et il y en avait aussi dans deux autres grandes chambres. Les patientes de ces deux dernières chambres furent sauvées. Toutes les croix marquées sur le plan indiquent l'endroit où étaient placées, au temps de l'incendie, les malades qui manquent aujourd'hui. Les cellules non marquées étaient aussi occupées au temps de l'incendie, mais les malades ont été sauvées. Le plan marqué B représente correctement les divisions ou appartements de la salle No. 9, ainsi que les cellules occupées par les malades.

Vers les sept heures et demie du soir, 29 janvier dernier, en sortant de ma chambre dans le passage, je rencontrai Lucie Couture, une des patientes, qui me dit que le feu était dans la cellule de Julie Breton. J'ouvrai immédiatement la cellule de Julie, qui avait été enfermée à cause de son état de surexcitation. Je lui demandai de sortir, mais elle refusa. Le feu était dans sa pailleasse qui se trouvait alors au milieu de la cellule, les flammes s'élevaient du plancher au plafond. Julie occupait cette cellule seulement depuis dix minutes.

Quelque temps avant, je m'étais aperçu que cette malade brisait le crépis de la cellule qu'elle occupait dans le temps ; j'en avertis M. Vincelette qui ordonna le transfert de la patiente dans une cellule lambrissée en bois où j'ai découvert le feu. J'étais présente lorsque Julie Breton fut changée de cellule. Elle y fut conduite par deux hommes, au service de la maison pour prêter assistance, ne nous croyant point assez fortes pour faire seules ce changement. Dans le temps elle ne portait qu'un peignoir ; ses deux mains étaient pendantes, mais je n'ai point remarqué si elle les tenait fermées, de sorte que je ne puis pas affirmer si elle tenait des allumettes. Je n'ai jamais vu d'allumettes en sa possession ou entre les mains des autres malades. Je suis positive à dire que le feu était seulement dans cet en-

dr
j'e
n'
tr
kh
m
qu
ta

B
pa
B
C
B
p
fl
je
a
m
d
C
P
q
P
q
P
si

q
s
t
P

droit lorsque je l'ai découvert. Comme je l'ai déjà dit, j'essayai de faire sortir Julie Breton de sa cellule, mais n'ayant pas pu réussir je retournai sur mes pas et couru trouver la gardienne-assistante à qui j'ordonnai d'aller chercher M. Vincelette, alors j'essayai de sauver les malades, et ouvris toutes les portes des cellules marquées O, sur le plan, c'est-à-dire les cellules en remontant le passage.

Etant arrivée au bout du passage, j'y trouvai Julie Breton que j'essayai d'entraîner avec moi, mais je ne pus pas réussir, je fis aussi tout en mon pouvoir pour induire Basilice Leroux à me suivre; mais ce fut en vain. Comme les flammes qui sortaient de la cellule de Julie Breton traversaient le passage; toute retraite devenait presque impossible et c'est en courant au travers les flammes que je pus échapper. Au détour du passage je rencontrai M. Vincelette avec son fils et plusieurs autres personnes; tous se mirent aussitôt à sauver les malades. Pendant ce temps je sauvai trois autres malades des cellules avoisinant celles que j'ai mentionnées. C'est moi aussi qui ai sauvé les dix malades qui occupaient le grand dortoir marqué X. Une des deux malades qui occupaient la chambre marquée XX fut aussi sauvée par moi; sa compagne était alors à la chapelle. Après que l'alarme fut donnée j'ai vu aussi dans notre salle plusieurs gardiennes qui vinrent à notre aide pour sauver les malades.

Il existe une règle sévère à laquelle nous ne manquons jamais et qui défend aux gardiennes de laisser leur salle seule et de s'absenter en même temps. J'ai perdu tous mes habillements et mon argent au montant de six piastres.

PLAN C. SALLE 11 & 13
DERNIER PLANCHER AUDESSUS LA SALLE NO. 9.
(Nord.)



ELLEN ROACH, quatrième témoin assermenté, dit :

En ma capacité de gardienne en chef, j'avais charge de la salle No. 13, située au-dessus de la salle No. 9. Le plan marqué C donne une juste idée des différents appartements de cette salle. En outre de ma chambre, elle contenait deux cellules, trois dortoirs et une grande chambre de jour au centre de la salle. Au milieu de cette chambre il y avait un escalier qui conduisait à la salle No. 9. Cet escalier était droit. Les deux cellules étaient chacune occupées par une patiente. Le dortoir marqué O. O, contenait huit patientes, et trois de ces personnes furent perdues. Le dortoir marqué O.O.O. contenait aussi huit patientes ; toutes, à l'exception d'une seule, furent sauvées.

Une porte en grillage de fer séparait la salle No. treize de la salle numéro onze. Au temps de l'incendie, j'étais dans ma salle avec mon assistante gardienne, quand j'entendis crier une malade de la salle d'en bas. Ma première impression fut que c'était une querelle entre deux malades. Cette même malade cria que c'était le feu. Mon assistante et moi primes immédiatement de l'eau dans notre salle numéro treize, et nous nous rendimes à la salle numéro neuf. Le feu était dans la cellule vis-à-vis du grillage en fer. Il y avait alors plusieurs employés occupés à sauver les malades ; je retournai immédiatement dans ma salle : M. Vincelette me suivit de suite, et sur son ordre on commença à faire descendre les malades. De retour dans ma salle numéro treize, je trouvai les appartements déjà remplis de fumée à un tel point que la respiration devenait impossible.

J'ai vu M. Vincelette entrer dans une chambre et

tomber dans l'escalier avec deux patientes ; il avait arraché l'une d'elles de son lit ; le fils de M. Vincelette, mon assistante et moi-même fîmes tout en notre pouvoir pour sauver les malades. Après la chute de M. Vincelette dans l'escalier, je descendis en bas et passai par le numéro neuf, et remontai au numéro onze ; de là je passai au numéro treize, et atteignis le dortoir marqué O.O.O et sur les huit malades qui l'occupaient j'en sauvai sept ; celle qui a été perdue était infirme, et, étant suffoquée par la fumée, je ne pus pas la sauver. J'ai perdu tous mes habillements et \$21.00 en argent ; c'est tout ce que je possédais.

Pendant tout ce temps, je fus aidée par mon assistante qui est ma sœur. Dès le commencement de l'incendie, toutes les cellules furent ouvertes, à l'exception de celle qui est marquée 11, et que je ne pus atteindre à cause de la fumée. Les endroits marqués d'une croix étaient occupés par des malades qui étaient présentes lors du feu et qui manquent maintenant. Les salles onze et treize étaient séparées par le grillage en fer, dont j'ai déjà fait mention ; de ma salle au premier étage nous pouvions descendre librement, et il n'y avait aucune porte sur notre passage.

MARY RYAN, gardienne en chef, cinquième témoin, dit :—

J'étais en charge de la salle numéro onze ; le plan C fait voir une partie de ma salle et deux dortoirs contenant, lors de l'incendie, dix-sept malades, de ce nombre dix manquent ; j'avais aussi charge d'un dortoir voisin contenant sept malades qui furent toutes sauvées. En outre des malades qui occupaient les trois dortoirs déjà mentionnés, j'avais encore charge de vingt-et-une pa-

tientes qui furent sauvées ; ces patientes occupaient deux autres dortoirs.

Toutes les malades qui ont été sauvées dans ma salle le furent par mon assistante et moi ; les autres employés étaient occupés au sauvetage dans leurs salles, et quand ils vinrent à notre aide la fumée était tellement dense que leurs services ne purent être utiles. Lorsque l'alarme fut donnée, j'ouvris toutes les portes d'après l'ordre de M. Vincelette ; la salle numéro onze était contiguë à la salle numéro treize qui se trouvait placée au-dessus de la salle numéro neuf ; l'infirmierie se trouvait sur le front de la bâtisse, et les malades qui furent perdues se trouvaient en arrière, près de la salle numéro treize. Mon assistante et moi avons perdu tous nos habillements.

MARCELINE GRAVEL, veuve de Charles Chaput, sixième témoin, gardienne en chef de l'infirmierie, dit : —

L'infirmierie avoisine la salle numéro onze, mais pour s'y rendre il faut passer par cette salle ; le soir de l'incendie, j'avais vingt malades sous mes soins ; j'entendis du bruit que je crus être causé par des patientes, mais je m'assurai qu'il y avait du feu. M. Vincelette ordonna immédiatement de sauver les malades ; il n'y avait alors aucune fumée dans l'infirmierie où j'étais dans le temps avec mon assistante ; j'eus d'abord de l'aide du fils de M. Vincelette qui fut suivi par plusieurs autres personnes, et c'est grâce à leurs efforts que toutes les malades placées sous mes soins furent sauvées. Si nous avons reçu une aide aussi immédiate et effective, c'est parceque l'infirmierie contenait des infirmes et des malades. Mon assistante et moi-même

avons perdu tous nos habillements que j'évalue de \$36.00 à \$40.00.

ALFRED JACKSON, médecin et chirurgien, septième témoin, dit :—

A la réquisition de M. le Coroner, j'ai examiné les restes de plusieurs corps carbonisés, et un certain nombre d'os séparés que l'on dit avoir retirés des ruines de l'Asile dernièrement détruit par le feu. Les troncs de quatre différents sujets étaient assez complets ; cependant les extrémités manquaient, et les surfaces des corps étaient en grande partie détruites par le feu. J'ai pu identifier le sexe féminin sur deux des troncs, les deux autres troncs paraissaient appartenir au même sexe ; j'ai examiné un grand nombre d'os séparés qui me furent montrés, et par le nombre de vertèbres je crois que ces os doivent être les restes de deux ou trois personnes. Par la dimension des vertèbres et des autres os je conclus qu'ils doivent être ceux de femmes, quoiqu'il soit difficile de donner une opinion positive.

EDOUARD LABERGE, menuisier, huitième témoin dit :—

Je suis au service de mon père qui est employé par les Propriétaires de l'Asile des aliénés de Beauport et occupé à déblayer les ruines de l'Asile récemment incendié. Les os produits devant M. le Coroner et qui ont été mis dans une boîte ont été trouvés, en ma présence, dans les caves au-dessous des salles occupées par les malades à l'époque de l'incendie.

ARTHUR VINCELETTE, étudiant en médecine, neuvième témoin, dit :—

Un des troncs examinés par le Dr. Jackson fut

trouvé dans la cave au-dessous des cellules détruites par le feu ; un autre tronc, aussi examiné par le Dr. Jackson, avait été enlevé lorsque je l'ai vu, mais je n'ai aucun doute qu'il ait été trouvé au même endroit. Le lendemain de l'incendie, plusieurs personnes furent employées à chercher les restes, et des ordres avaient été donnés de placer les os et les restes dans une boîte. Deux troncs aussi produits devant M. le Coroner furent en ma présence placés dans un baril et examinés par le Dr. Jackson en même temps que les os contenus dans la boîte.

Au meilleur de ma connaissance, tous ces troncs et ces os furent trouvés au-dessous des cellules occupées par les malades.

ANDREW KAY, ingénieur et plombier, dixième témoin dit :—

Je suis ingénieur et surintendant des engins, des pompes, du gaz, de l'eau, des appareils de chauffage et de tout ce qui dépend de ma spécialité dans l'asile d'aliénés de Beauport ; j'ai charge des robinets, boyaux, engins, pompes à vapeur, pompes à bras, extincteurs, trois ou quatre cent pieds de petits boyaux gardés dans chaque maison, robinets pourvus de *couplings* pour fixer les boyaux, haches, et huit cent pieds de boyaux en cuir de quatre pouces, qui sont tous tenus en parfait ordre, et l'étaient au temps du feu. La citerne placée sur le toit de la maison était pleine comme d'habitude le soir de l'incendie ; j'ai pu me rendre compte de ce fait par l'indicateur qui marquait six pieds, ce qui équivalait à vingt tonneaux. Il y a aussi un réservoir d'où l'on pompe l'eau pour les citernes ; ce réservoir a quarante pieds de diamètre, sur six de profondeur, et est alimenté par un ruisseau, tellement puissant qu'il ne le

laisse jamais sans eau. Une seule fois, à ma connaissance, à cause de fortes gelées, nous avons souffert du manque d'eau, mais nous en avons toujours eu suffisamment pour remplir les réservoirs, et pourvoir au besoin de l'institution. Même le soir de l'incendie, notre provision d'eau était suffisante ; dans l'incendie, pendant deux heures et demie, elle a été insuffisante, parce qu'il y avait deux engins qui y prenaient leur eau, mais après avoir coupé la glace sur le ruisseau, nous en avons obtenu une quantité suffisante. Nous avons coupé la glace du ruisseau, parce qu'il était gelé jusqu'à la terre, sur une longueur de dix pieds, et qu'au-dessus l'eau était parfaitement libre. C'est en éclusant le ruisseau près du pont du chemin public que nous avons pu réussir à fournir l'eau à la pompe à vapeur. J'occupe depuis environ dix ans, dans cette institution, ma position actuelle, et je suis d'opinion que l'établissement est doublement pourvu de tout ce qui est nécessaire pour maîtriser un incendie.

Il y a quatre bouilloires, et chacune d'elles, au moyen de tuyaux de connection, fournit la vapeur nécessaire à la pompe à vapeur ; cette pompe à vapeur, au moyen d'une pipe de trois pouces, à la grosse extrémité, lance un jet à la hauteur de soixante-dix pieds, et les toits de la partie centrale avaient environ soixante pieds de hauteur. La pompe à bras lancé un jet de soixante pieds de hauteur. Je connais la cellule occupée par Julie Breton, et je sais positivement qu'il n'y avait pas de tuyau de gaz auprès.

ULRIC ANTOINE BELANGER, médecin et chirurgien, onzième témoin, dit :—

Le document, marqué A, que je produis actuellement est une liste authentique extraite des Régistres

de l'Asile des Aliénés de Beauport, et contient les noms des patientes qui étaient présentes le jour de l'incendie, le 29 janvier, et qui manquent aujourd'hui. Il est à ma connaissance que les journaux ont publié une notice requérant le public de donner information de tout malade qui pouvait s'être évadé de l'Asile le soir de l'incendie. Depuis nous n'avons reçu aucune information à ce sujet. La liste ci-dessus mentionnée contient vingt-six noms qui sont ceux des malades qui manquent.

HIPPOLYTE LESSARD, gardien, douzième témoin, dit :—

Le soir de l'incendie, vers les six heures et demie, je fus requis par M. Vincelette d'aider les gardiennes Annie Carl et Catherine Hurley à transférer Julie Breton d'une cellule à une autre, c'est-à-dire à la dernière cellule qu'elle a occupée; un autre gardien du nom de Sylvain m'accompagnait, mais ne s'est pas rendu à la cellule; les gardiennes ci-dessus nommées ayant ouvert la porte de la cellule de Julie Breton lui dirent que j'étais venu pour la transférer dans une autre cellule; elle répondit: "Très bien, je vais y aller de moi-même." Je me dirigeai, suivi par elle, vers la nouvelle cellule, et elle y entra seule, elle portait alors son peignoir de nuit, elle n'a fait aucune démarche avant de sortir de sa cellule qui fût de nature à laisser supposer qu'elle prenait quelque objet avant de laisser sa cellule; elle en est sortie tranquillement, et est rentrée de même dans la nouvelle; cette nouvelle cellule n'était pas occupée; je n'ai rien vu dans ses mains au temps de son transfert. Ni les gardiennes ni moi n'avons pénétré dans cette cellule, et quand la porte fut ouverte, nous n'avons remarqué aucun indice de fumée, ou de feu; il y avait un lit en paille

placé le long d'un des côtés de la cellule, et j'affirme positivement qu'à ce moment il n'y avait aucun feu dans ce lit. La porte fut fermée immédiatement après l'entrée de cette patiente dans sa cellule.

L'audition des témoins terminée, le Coroner adressa le jury en ces termes :

Messieurs les Jurés,

Vous avez entendu les témoignages qui ont été donnés d'une manière claire et lucide. C'est à vous maintenant de dire si vous êtes prêts à résoudre les propositions que j'ai eu l'honneur de vous soumettre en ouvrant cette enquête.—Êtes-vous prêts à rendre votre verdict ?

Les jurés, par leur président, répondirent :

“ Nous sommes prêts. ”

Puis, le Jury ayant exprimé son opinion sur tous les faits relatifs à l'enquête, le Coroner rédigea dans ce sens son verdict qui, après avoir été soumis, fut adopté à l'unanimité, et est ainsi conçu :

PROVINCE DE QUÉBEC, }
District de Québec. }

Une enquête instituée et prise pour notre Souveraine Dame la Reine, en la paroisse de Saint-Roch, dans

le comté de Québec, dans le district de Québec, le quinzième jour de février, dans la trente-huitième année du règne de notre Souveraine Dame Victoria, par la grâce de Dieu, Reine du Royaume-uni de la Grande-Bretagne et de l'Irlande, défenseur de la foi, devant James Prendergast, écuyer, coroner de notre dite Reine, dans et pour le district, à vue des restes de sept cadavres trouvés dans les ruines de cette partie de l'Asile de Québec, autrement appelé " Asile des aliénés de Beauport," laquelle dite partie du dit asile ayant été détruite par le feu dans la nuit du vingt-neuf venant au trente janvier dernier, sous le serment de : Edouard J. DeBlois président, Pierre A. DeBlois, Antoine Lortie, Damase Richard, Edouard Pepin, Joseph Parant, Georges Barbeau, Fortunat Legros, Onézime Pâquet, Cyprien Audet, Joachim Nolet, Alexis Lortie, Joseph Bédard, Jean Marie Bélanger, Napoléon Nolet, François Parant, hommes honnêtes et recevables dûment choisis, et qui étant alors et là dûment assermentés et chargés de s'enquérir pour notre dite Souveraine Dame la Reine, quand, où, comment et de quelle manière les personnes dont on a ainsi trouvé les restes sont venues à leur mort, disent sous leur serment :

" Que dans la nuit du 29 au 30 janvier de l'année susdite, la partie de l'Asile de Québec, communément appelé et connu sous le nom de " Asile des aliénés de Beauport," contenant les aliénés du sexe féminin, est devenue la proie des flammes.

" Que la liste ci-annexée et désignée par A, et certifiée " Extrait authentique des registres du dit asile " et signée par le Dr. U. A. Bélanger, médecin-assistant, et, de fait, une copie fidèle et vérifiée comme telle, contient les noms des patientes qui, au temps du feu, étaient

dans cette partie de la bâtisse détruite par le feu, et lesquelles étaient disparues ou manquaient aussitôt après le feu, et qui n'ont pas encore reparu, au nombre de vingt-six.

“ Que les restes des sept cadavres mentionnés plus haut sont évidemment ceux de sept des patientes mentionnées en la dite liste, lesquels cadavres n'ont pu être identifiés, l'action du feu leur ayant ôté presque toute forme humaine

“ Que le feu a pris naissance dans une cellule où on venait de conduire une patiente.

“ Que cette patiente, du nom de Julie Elie dite Breton, étant dans un accès de fureur, dut être transférée, par mesure de sûreté, dans cette cellule dans laquelle il n'y avait qu'une simple pailleasse.

“ Que lorsque la dite Julie Elie dite Breton a été introduite dans la dite cellule, la dite pailleasse était placée le long d'un des côtés de la cellule et était parfaitement intacte, n'indiquant aucun signe de feu ou de fumée.

“ Que quelques instants après on découvrit que le feu était dans cette pailleasse, qui se trouva alors être au milieu de la cellule.

“ Que pendant tout le temps qui s'est écoulé entre son entrée dans cette cellule et celui où la dite pailleasse a été découverte en feu, la dite Julie Elie dite Breton est demeurée seule enfermée dans la dite cellule inaccessible à aucune autre personne, excepté les gardiennes et officiers de la maison.

“ Qu'il n'y avait dans cette cellule, au temps de l'admission de cette malade, aucune lumière, feu, allumettes ou aucune chose de nature à produire du feu.

“ Que lorsque la dite patiente a été ainsi transférée dans cette cellule, elle n'était vêtue que d'une chemise de nuit, qu'elle est sortie de sa cellule les mains pendantes, et est entrée de même dans la dernière cellule.

“ Qu'on n'a pas pu établir si cette patiente, lors de son transfert, avait les mains ouvertes ou fermées, et par conséquent s'il lui était possible d'y cacher des allumettes, ce qui aurait été à l'encontre des règlements établis et mis en vigueur, et aurait déjoué une stricte surveillance établie par cette enquête, mais qui aurait rendu compte de ce feu

“ Après avoir épuisé la preuve et pesé immédiatement les témoignages qu'il a été nécessaire d'entendre, les jurés sont d'opinion que le feu s'est déclaré dans la cellule susdite, après l'admission de la dite Julie Elie dite Breton.

“ Que le feu a pris naissance dans la pailleasse qui s'y trouvait, et ce d'une manière qu'on n'a pas pu établir.

“ Que ce feu s'est communiqué au plafond, et de là s'est répandu dans toute la partie subséquentement brûlée.

“ Qu'au temps du feu l'établissement était amplement pourvu de tout ce qui était nécessaire pour combattre un incendie.

“ Que le personnel de l'établissement a tiré le meil-

leur parti possible des moyens à sa disposition dans les circonstances exceptionnelles où il se trouvait, ayant à combattre l'incendie et à opérer le sauvetage des patientes au nombre de quatre cents vingt.

“Qu'on a procédé au sauvetage des patientes de la manière la plus héroïque, et qu'aucun effort qu'on pouvait raisonnablement attendre des propriétaires, de leurs officiers et employés n'a été épargné.

En foi de quoi, aussi bien que le dit coroner, le dit Edouard J. DeBlois, le président des dits jurés, pour lui-même et le reste des jurés, et en leur présence, ont à cette enquête apposé leurs signatures et sceaux, les jours et an susdits.

(Signé,) JAMES PRENDERGAST,

Coroner.

(Signé,) ED. J. DEBLOIS,

Président

TABLE DES MATIERES.

(ENVOI.)

Rapport de 1875.—L'incendie.—Remerciements..... Page 5

RAPPORT MEDICAL.

MOUVEMENT DE LA POPULATION.

Mouvement de la population de l'Asile de Québec.—I. Tableau du mouvement de la population de l'Asile pendant les derniers 12 mois.—II. Tableau indiquant l'augmentation annuelle depuis 1845 au 30 juin 1875.—III. Tableau, Durée de Séjour.—IV. Tableau, Maladies traitées dans les 12 mois.—V. Tableau, Occupation..... Page 13

ADMISSIONS.

I. Tableau, admissions et réadmissions dans les 12 mois.—II. Tableau, causes des réadmissions dans les 12 mois.—III. Tableau, résidence antérieure des malades admis dans les 12 mois et de ceux admis depuis 1845.—IV. Tableau, condition civile.—V. Tableau, Idiome.—VI. Tableau, religion.—VII. Tableau, origine.—VIII. Tableau, occupations.—IX. Tableau, âge à l'admission.—X. Tableau, manifestation de la maladie, antérieurement à l'admission.—XI. Tableau, maladie des patients, admis dans les 12 mois.—XII. Tableau, chances probables de guérison..... Page 21

SORTIES.

I. Tableau, sorties dans les 12 mois ; moyenne des sorties ; malades recommandés, réclamés par la famille, transférés, évadés.—II. Tableau, forme de la maladie des aliénés sortis.—III. Tableau, durée de la maladie avant l'admission.—IV. Tableau, causes principales d'aliénation.—V. Tableau, durée du traitement.—VI. Tableau, durée totale de la maladie depuis sa manifestation.—VII. Tableau, âge à la sortie..... Page 33

DÉCÈS.

- I. Tableau, décès dans les 12 mois ; Moyenne des décès.—II. Tableau, décès d'après la forme de l'aliénation mentale.— III. Tableau, durée du traitement.— IV. Tableau, âge au décès.— V. Tableau, nature des décès Page 41.

RESUMÉ.

- I. Tableau, Population restante au 30 Juin 1875.—II Tableau, durée du séjour.—III. Tableau, âges des aliénés restants.— IV. Tableau, maladies des patients restants.—V. Tableau, chances probables de guérison Page 47
- Rapport de l'enquête tenue par le Coroner sur l'incendie de l'asile, Page 53.
-

